

Plan de prévention et de gestion des déchets de la Martinique

Filières « Emballages Ménagers » et « Papiers Graphiques »



Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

01

**Etat des lieux
en hexagone**

02

**Etat des lieux
de Martinique**

03

**Plan d'actions
de Martinique**

04

**Echéancier
prévisionnel de
mise en œuvre**

05

**Les indicateurs
et projection
tonnages à
2025**

01



Etat des lieux en hexagone

Les grandes étapes-clés de la collecte sélective

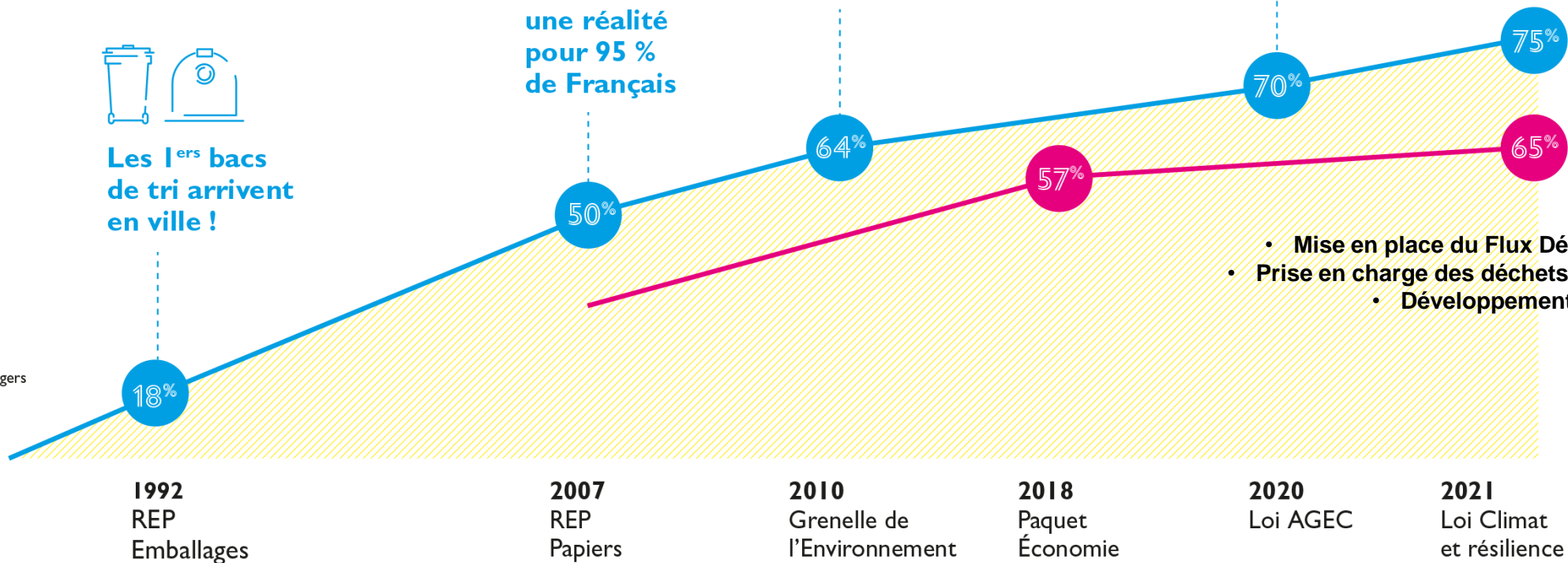
Le verre est le 1er matériau recyclé
Mise en place de la collecte sélective
et des 1^{er} filières de recyclage
(bouteilles & flacons PVC puis PET/PEHD)



Les 1^{ers} bacs
de tri arrivent
en ville !

taux de recyclage
des emballages ménagers

taux de recyclage
des papiers



Le tri devient plus simple et
la collecte plus innovante



La collecte
sélective :
une réalité
pour 95 %
de Français



L'extension des
consignes de tri
commence



Le bac de tri
s'adapte aux
nouveaux modes
de consommation

98 % des Français en ECT début 2023
**Adaptation du dispositif de tri
à la consommation nomade**
(hors-foyer, zones urbaines)

- Mise en place du Flux Développement
- Prise en charge des déchets abandonnés
- Développement du réemploi

1992
REP
Emballages

2007
REP
Papiers

2010
Grenelle de
l'Environnement

2018
Paquet
Économie
circulaire

2020
Loi AGEC

2021
Loi Climat
et résilience



Le résultat de ces 30 ans de mobilisation ?

89 %

de trieurs parmi les Français,
dont 51 % systématiquement
(soit une moyenne de 54 kg d'emballages
et 15 kg de papiers triés / an / habitant)



72 %

de taux de recyclage
des emballages ménagers



62 %

de taux de recyclage
des papiers

3,8 M

de tonnes d'emballages
ménagères recyclées

1 M

de tonnes
de papiers recyclées

Présentations des modes de collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques (DOM inclus)

Répartition nationale des schémas de collecte

Type de schéma	Pourcentage (nombre d'habitants)
Multimatériaux	73% (49 millions)
Fibreux/Non-fibreux	6% (4 millions)
Emballages/Papiers	16% (10 millions)
Autres schémas	5% (4 millions)
Non desservi	0% (0,03 millions)

Part des modes de collecte par matériaux (%population desservie/population communale)

Mode de collecte	Emballages légers ¹	Verre	Papiers
Porte-à-porte	75%	16%	65%
Apport volontaire	32%	94%	46%
Point de regroupement	6%	1%	5%

¹ Par convention c'est le matériau plastique qui est pris en compte pour les indicateurs des emballages légers

Source : Descriptif de collecte 2022

Focus sur les fréquences de collecte et dotation de bornes (DOM inclus)

Fréquence de collecte en porte-à-porte des emballages ménagers

	Emballages légers ¹	Verre
Fréquence	0,92	0,74

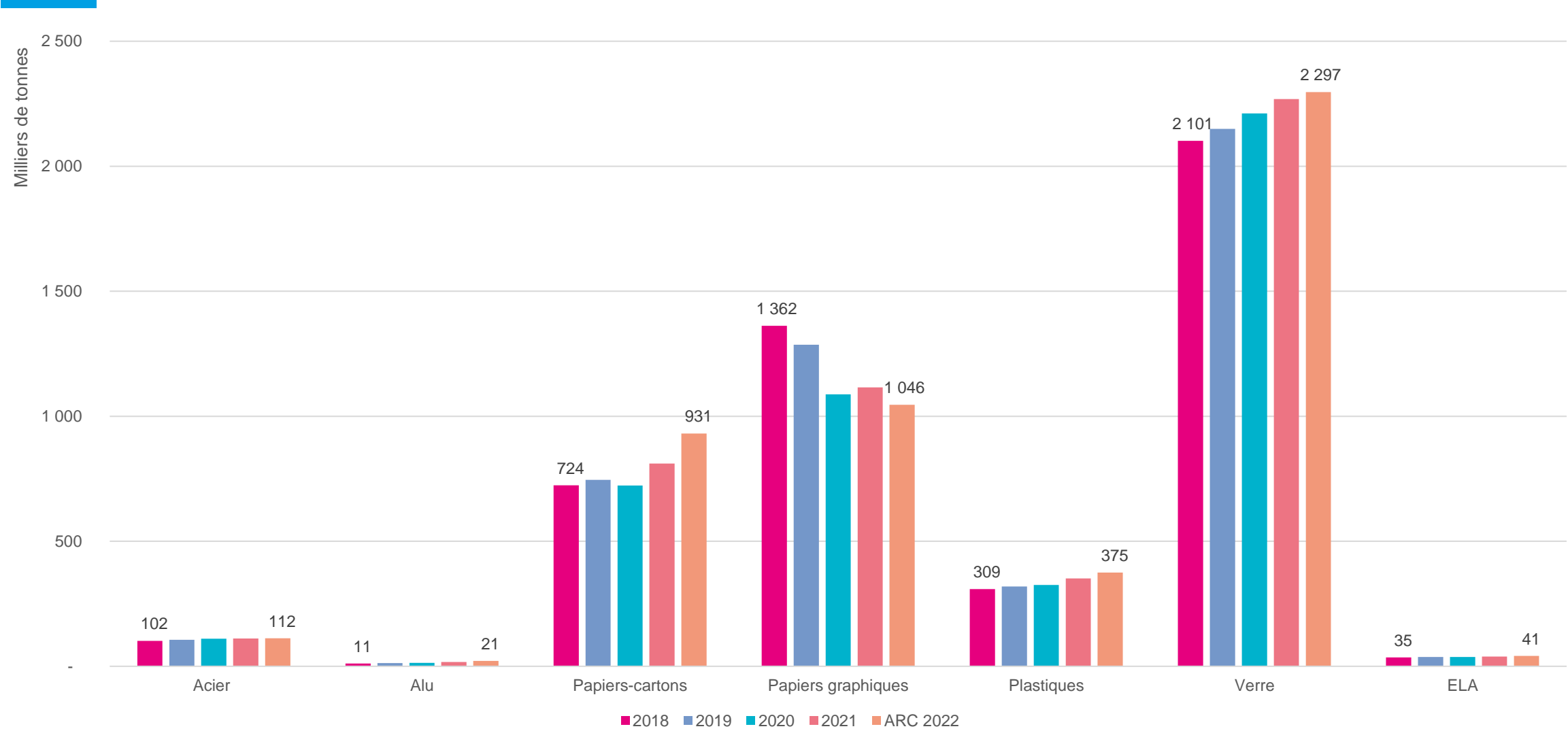
¹ Par convention c'est le matériau plastique qui est pris en compte pour les indicateurs des emballages légers

Dotation moyenne des bornes à verre par milieu quand n'y a pas de double service (donnée de référence à prendre en compte)

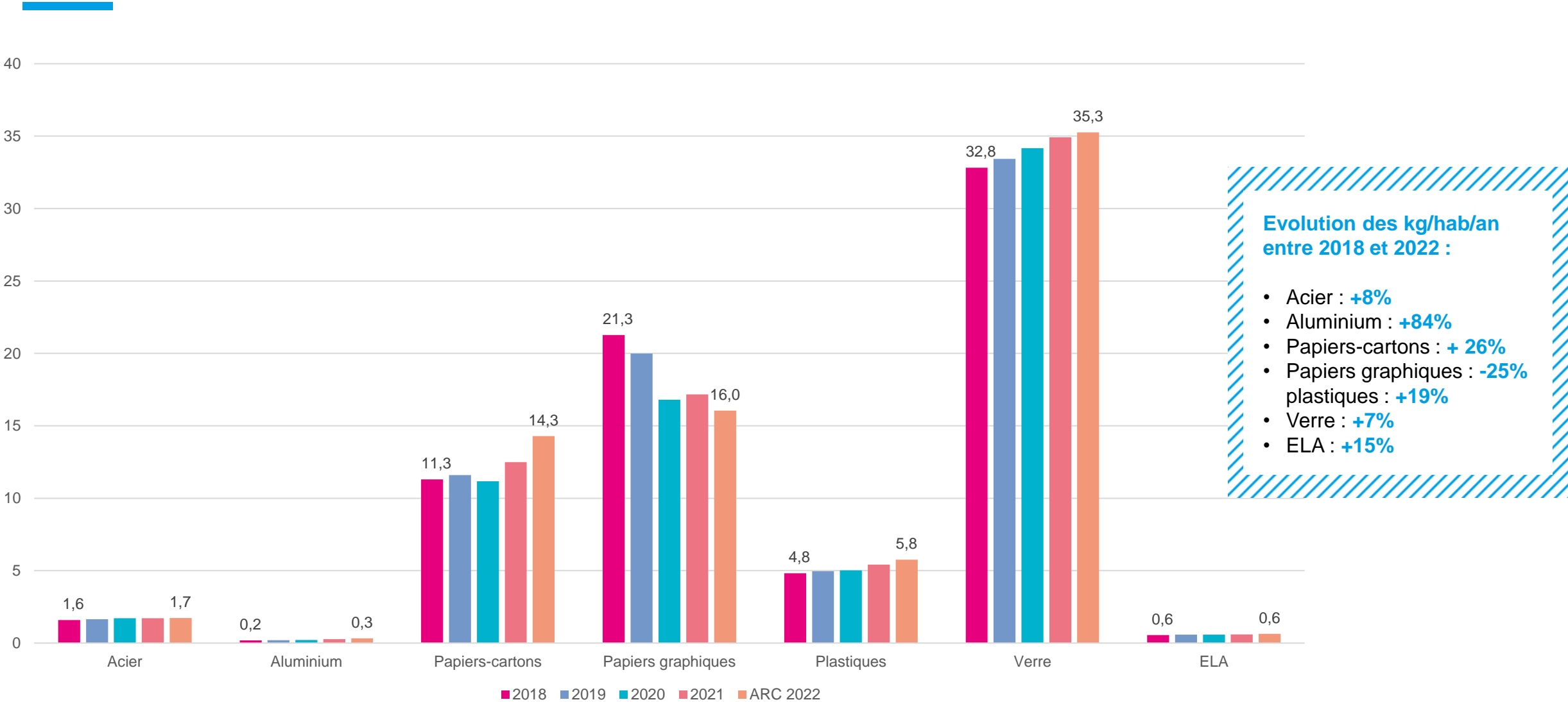
	Urbain dense	Urbain	Mixte urbain	Mixte rural	Rural	Moyenne nationale
Dotation (hab/borne)	532	376	303	249	170	271

Source : *Descriptif de collecte 2022*












Evolution des tonnages recyclés de 2018 à 2022 (ktonnes) - Hexagone



Evolution des kg/hab/an recyclés de 2018 à 2022 - Hexagone

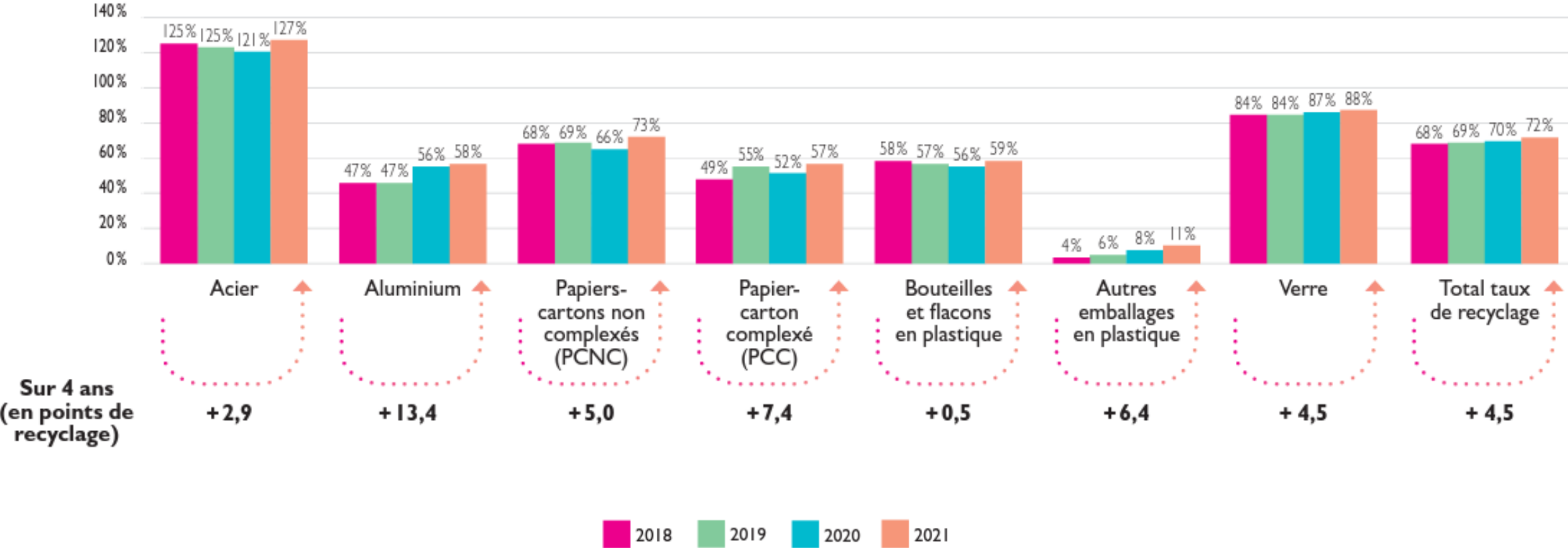


En matière de recyclage, des marches à franchir pour certains matériaux avec des enjeux d'éco-conception & de recyclage, de collecte et de tri

		Taux de recyclage 2021 (données ARC 2021)		Objectifs de taux de recyclage			
		Hors décotes	Avec décotes	2025	2030		
	Cartons	72%	66%		75%	85%	Pour les cartons les objectifs européens sont encore éloignés mais restent accessibles.
	Plastiques	30%	23%		50%	55%	
	Alu	58%	34%		50%	60%	
	Acier	100%+	82%		70%	80%	Pour le verre et l'acier , les objectifs européens 2030 sont d'ores et déjà atteints
	Verre	88%	85%		70%	75%	
Tous emballages		72%	66%		65%	70%	

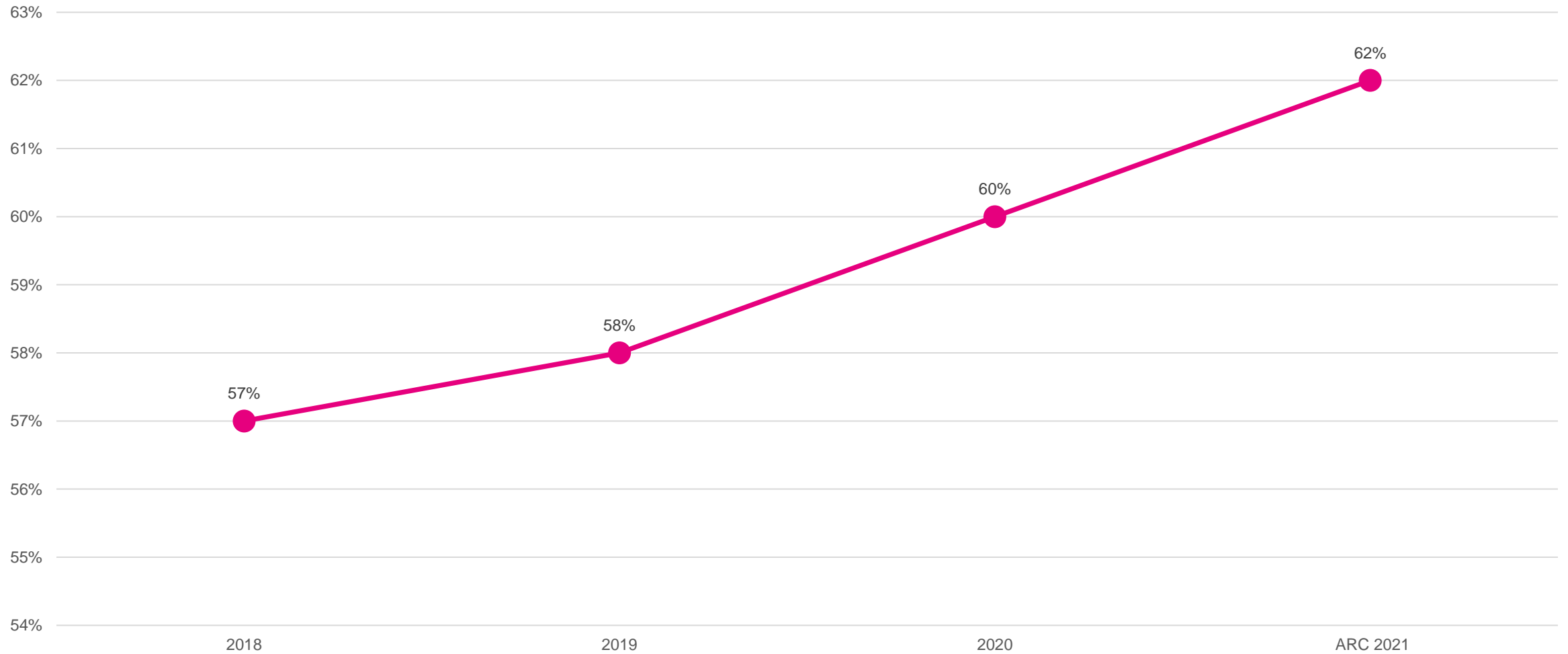
Même si le taux de recyclage global semble atteignable, les objectifs par matériau sont très ambitieux

Evolution des taux de recyclage nationaux des emballages ménagers entre 2018 et 2021 (ancienne méthodologie)



Source : « Quel dispositif à horizon 2030 ? » - CITEO

Evolution du taux de recyclage national des papiers graphiques entre 2018 et 2021 (ancienne méthodologie)



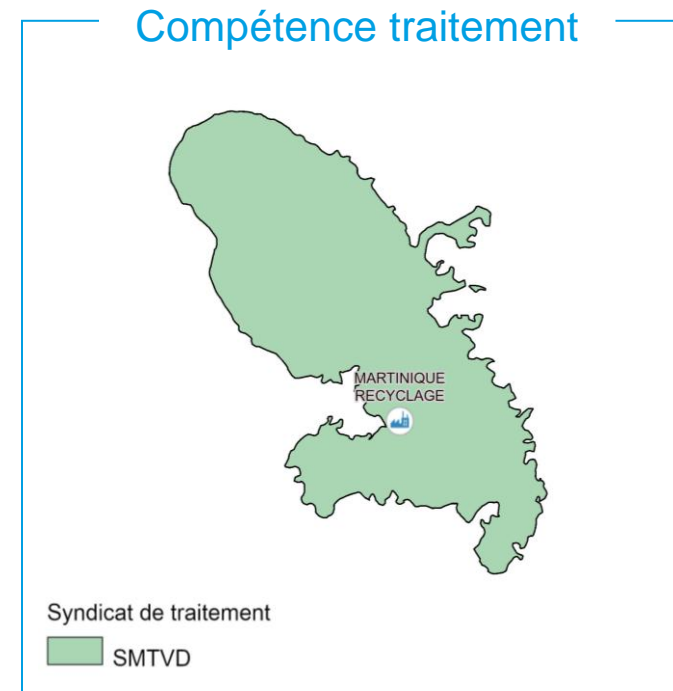
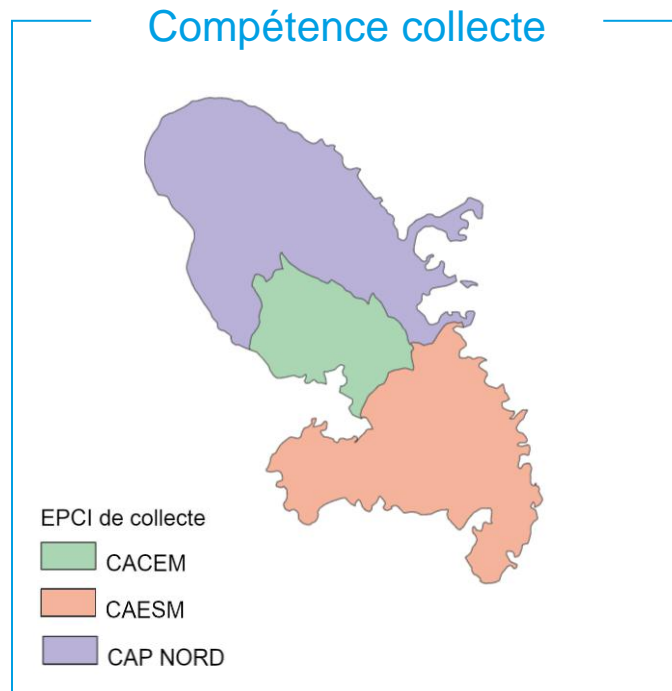
Source : Rapport d'activité CITEO 2021/2022

02

Etat des lieux en Martinique



Présentation du territoire



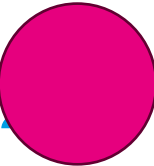
368 783 habitants en 2022

3 contrats CAP : CA Centre Martinique (CACEM), CA du Pays Nord Martinique (CAP NORD), CA de l'Espace Sud Martinique (CAESM)

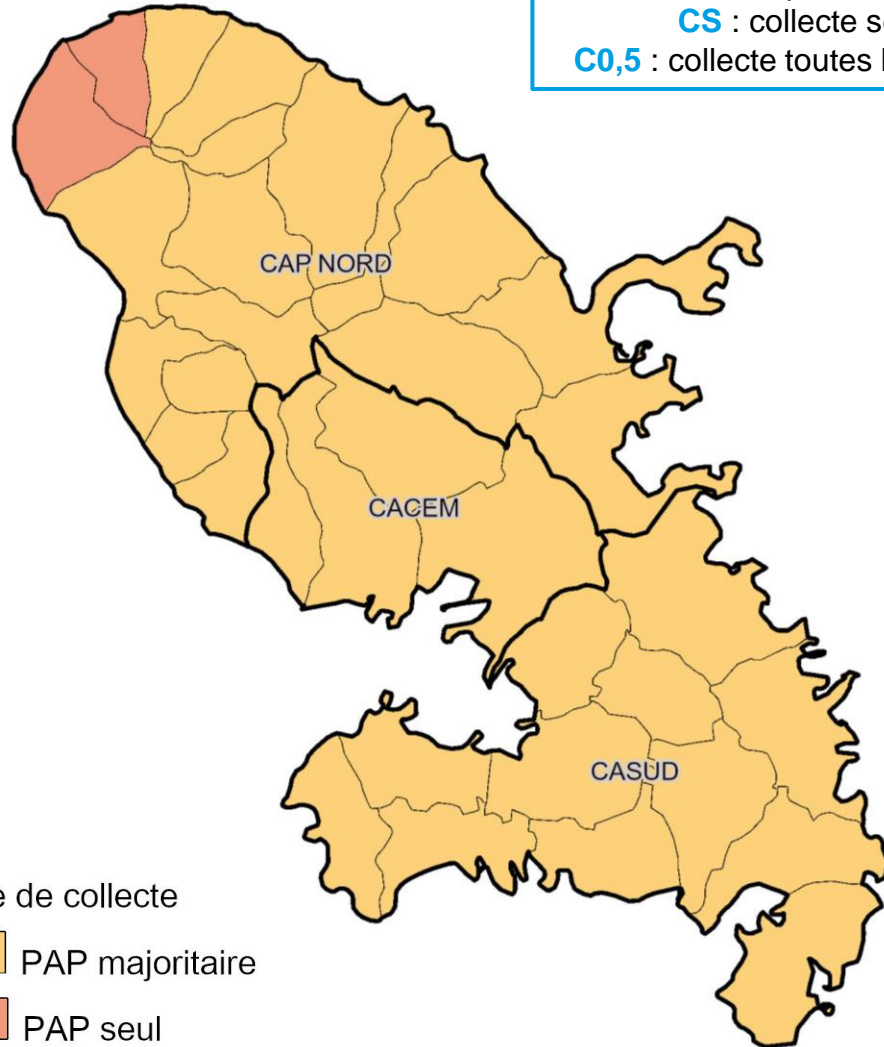
Schéma de collecte : multimatériaux (emballages en métal, bouteilles et flacons plastiques, emballages en carton et papiers) et verre

1 centre de tri privé des emballages ménagers à Ducos (Martinique Recyclage) et **1** unité de broyage du verre à la Trompeuse (Martinique Recyclage)

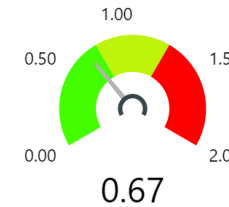
Collecte : mode de collecte des emballages légers et papiers (données juin 2022)



PAP : porte-à-porte
CS : collecte sélective
C0,5 : collecte toutes les 2 semaines



Fréquence moyenne de CS en
PàP et % en C0.5
(des emballages légers*)



% en C0.5 :
66

National
Martinique

Fréquence moyenne	% C0.5
0,92	34
0,67	66

624 bornes emballages légers sur le territoire fin juin 2022

Dotation moyenne de **588** hab/borne

La collecte se fait majoritairement en PAP, 99% du territoire est en double service.

Les données de dotation de référence étant calculées en l'absence de double service. Les résultats ne seraient pas pertinents ici.

Points de collecte hors-foyer :

à date, seule la CACEM possède des corbeilles de tri pour les emballages légers. Actuellement, 314 sont installées et elle poursuit l'implantation dans le cadre de son PAT.

Dotation cible pour la collecte du verre



Type d'habitat



Milieux

- Mixte rural
- Urbain

EPCI	Population	Typologie d'habitat	Dotation moyenne de référence nationale (hab par borne)	Nombre de bornes cible	Nombre de bornes actuel <i>(Descriptif de collecte 2022)</i>	Besoin en nombre de bornes
CACEM	154 706	Urbain	376	411	405	6
CAP Nord	99 009	Mixte rural	249	398	217	181
Espace Sud	115 068	Mixte rural	249	462	354	108
TOTAL	368 783	-	-	1 271	976	295

Dotation cible à l'échelle de la Martinique : **290** hab/borne

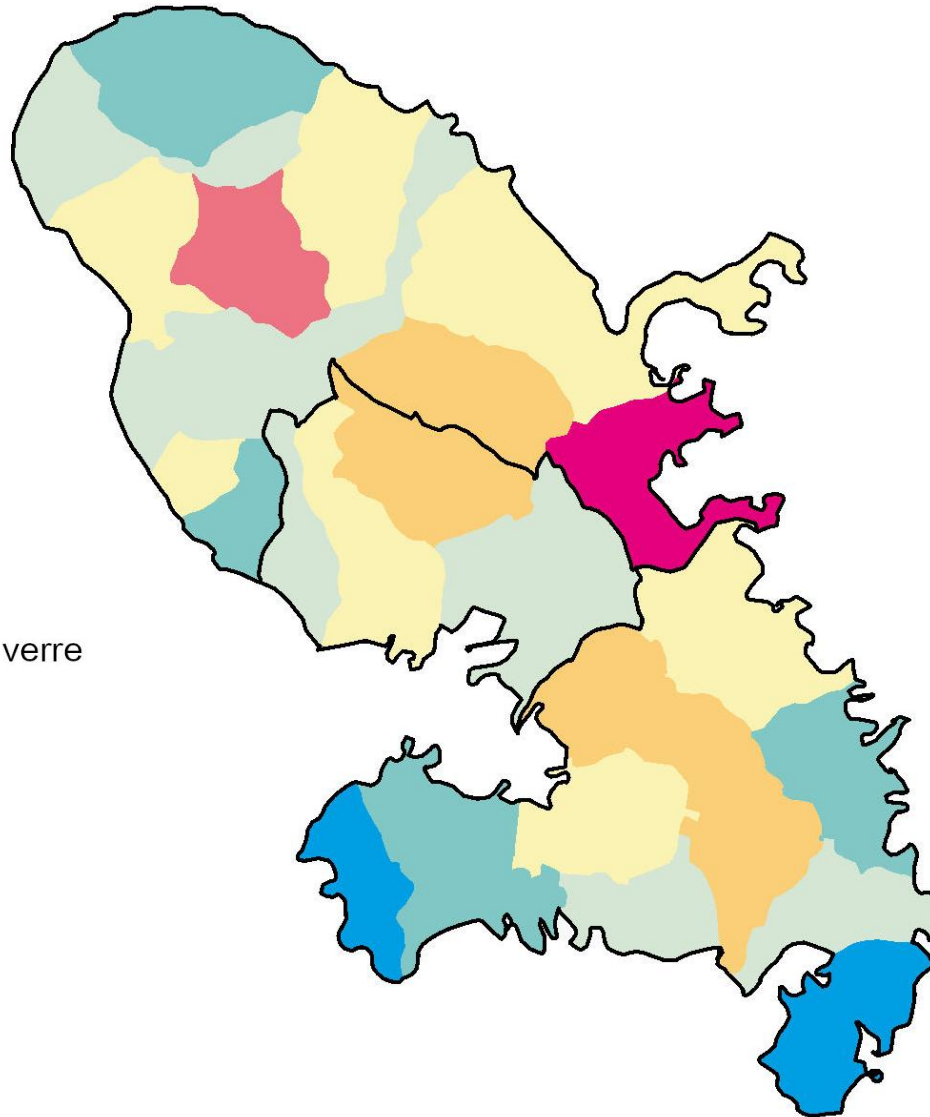
Collecte : mode de collecte verre (données juin 2022)

976 bornes à verre sur le territoire fin juin 2022

Dotation moyenne de **380** hab/borne

295 bornes supplémentaires à rajouter pour atteindre la dotation cible (soit 290 hab/borne)

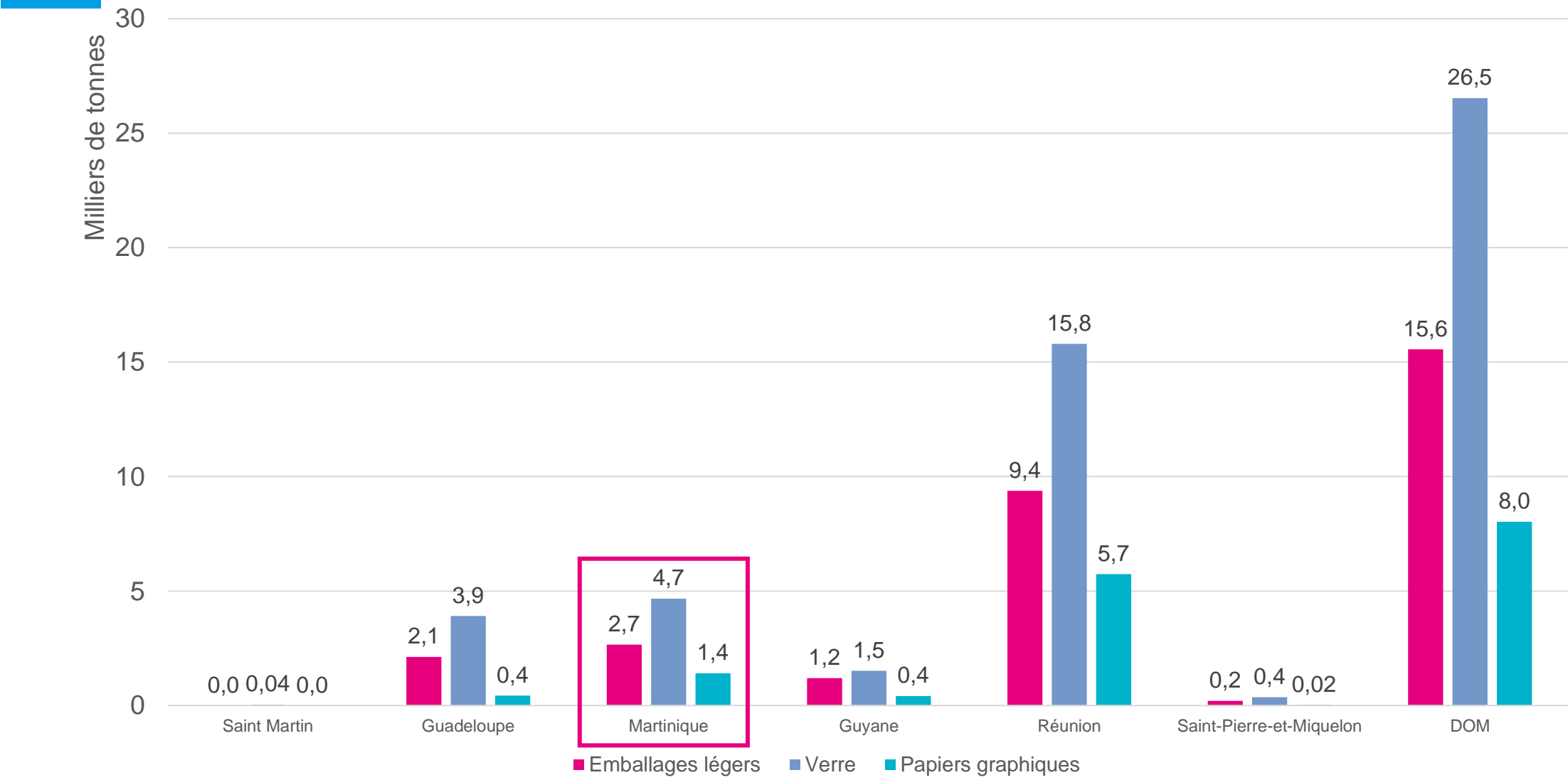
Nombre d'habitants par borne à verre



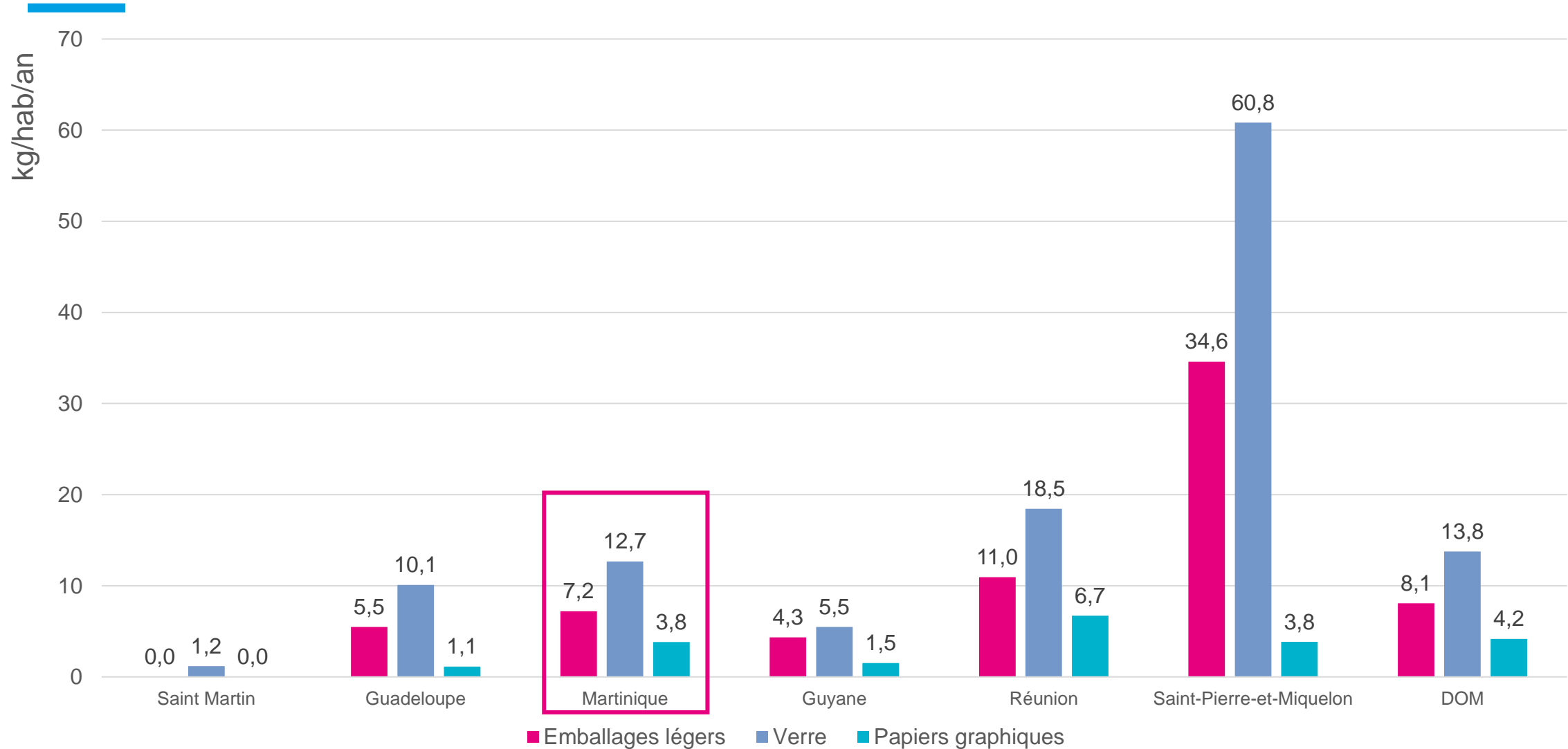
Les emballages en verre sont collectés exclusivement en apport volontaire sur le territoire de la Martinique.

La carte ci-contre représente la dotation en borne à verre par commune.

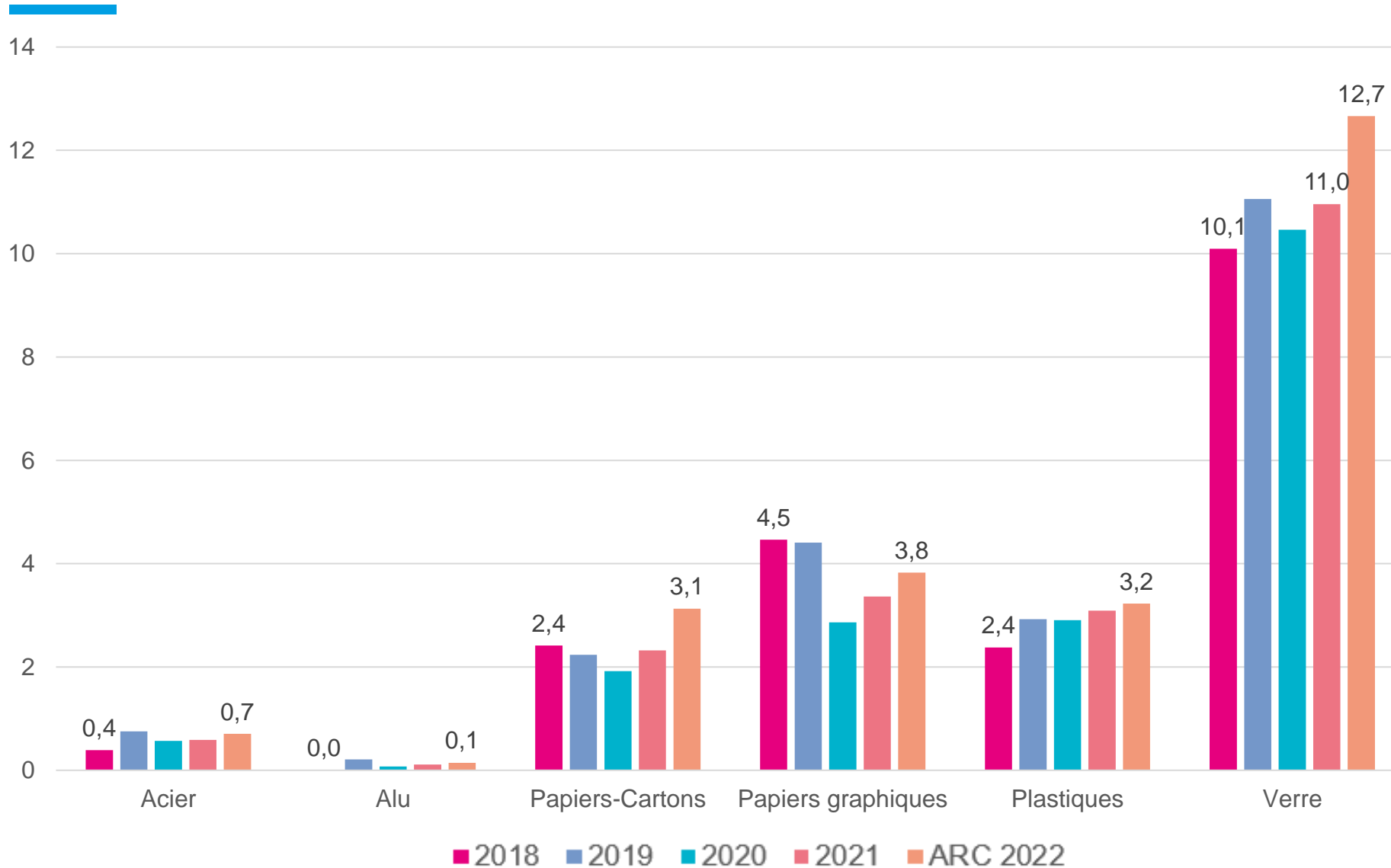
Quantités soutenues, comparaison entre les territoires d'Outre-Mer (Arrêté des comptes 2022)



Quantités soutenues, comparaison entre les territoires d'Outre-Mer (Arrêté des comptes 2022)



Evolution depuis 2018 des performances par matériaux (en kg/hab/an)



Evolution des kg/hab/an entre 2018 et 2022 :

- Acier : **+63%**
- Aluminium : **+141%**
- Papiers-cartons : **+ 51%**
- Papiers graphiques : **-17%**
- plastiques : **+66%**
- Verre : **+39%**

La baisse de performance en 2020 est due à la crise sanitaire liée au COVID 19 qui a impacté les tonnages collectés.

Evaluation du gisement : méthodologie

L'estimation du gisement en Martinique a été réalisé en additionnant :

- La part des emballages ménagers¹ restant dans les OMR dans le MODECOM 2013 (à partir des données 2011) réalisé par l'ADEME.
- Et les tonnages soutenus pour les emballages et les tonnages recyclés pour les papiers graphiques en 2021 ramenés en kg/hab/an

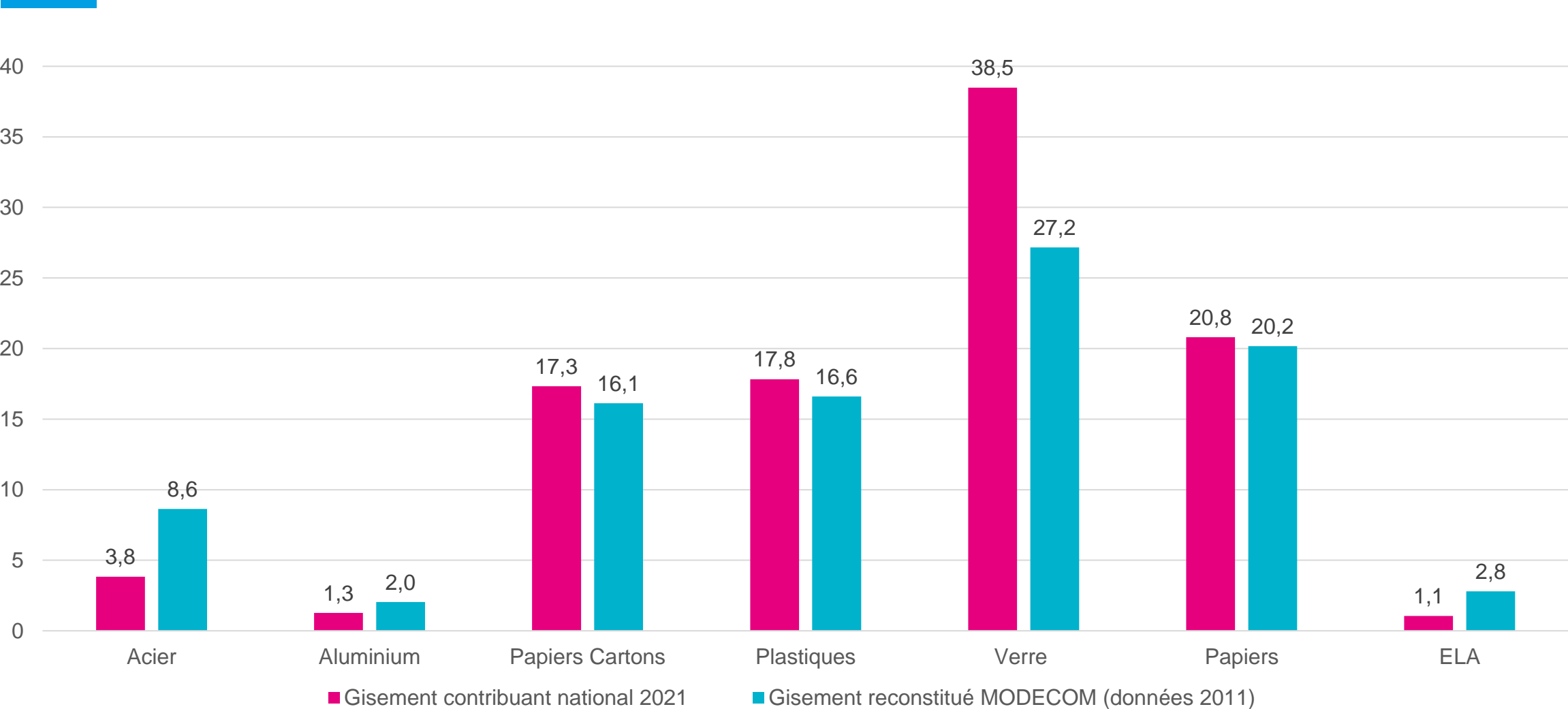
La part des emballages ménagers dans chaque catégorie de matériau a été isolée autant que possible dans le MODECOM.

Une part d'humidité a été enlevée pour prendre en compte les souillures présentes dans les OMR (calculée à partir des taux d'humidité par matériaux du MODECOM Réunion) et 10 % d'humidité naturelle a été réintroduite pour les papiers et cartons.

Le gisement reconstitué en Martinique est comparé au gisement contribuant national 2021.

¹ Les données du MODECOM ont été retravaillées pour isoler les emballages provenant des ménages de chaque catégorie de déchets

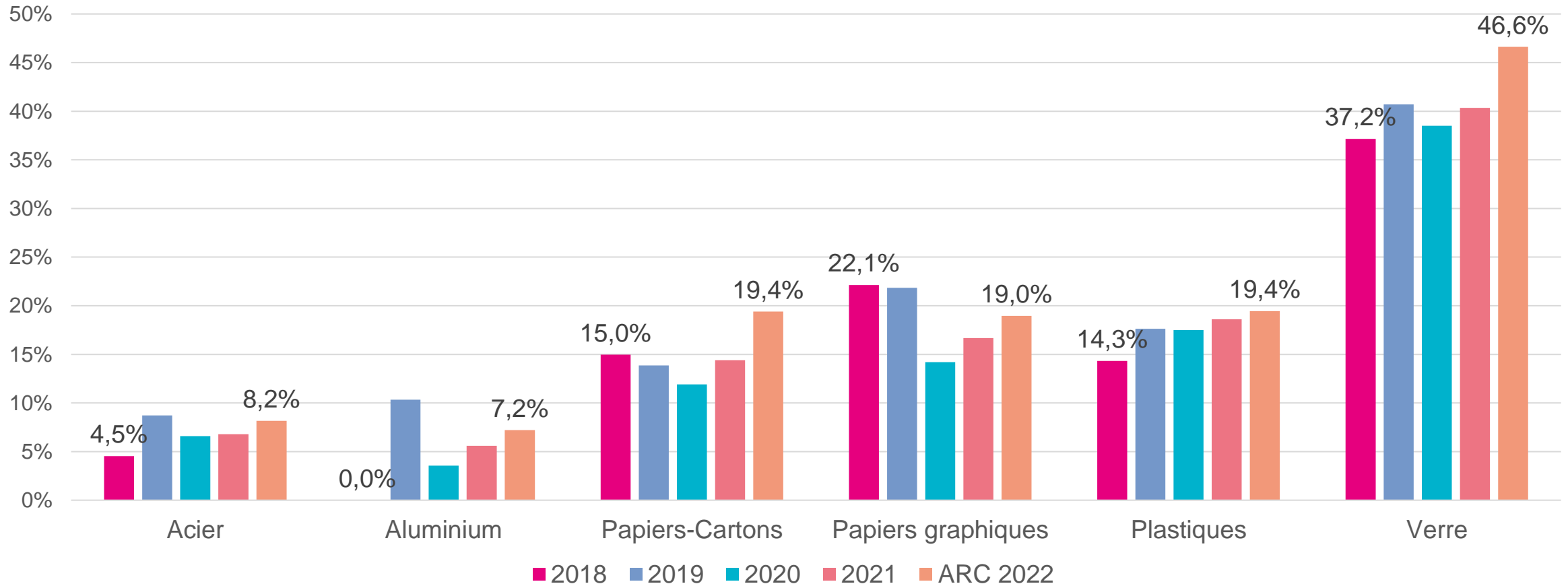
Gisement des emballages ménagers reconstitué en Martinique (kg/hab/an)



Evolution du taux de captage par matériaux en Martinique (ancienne méthodologie)

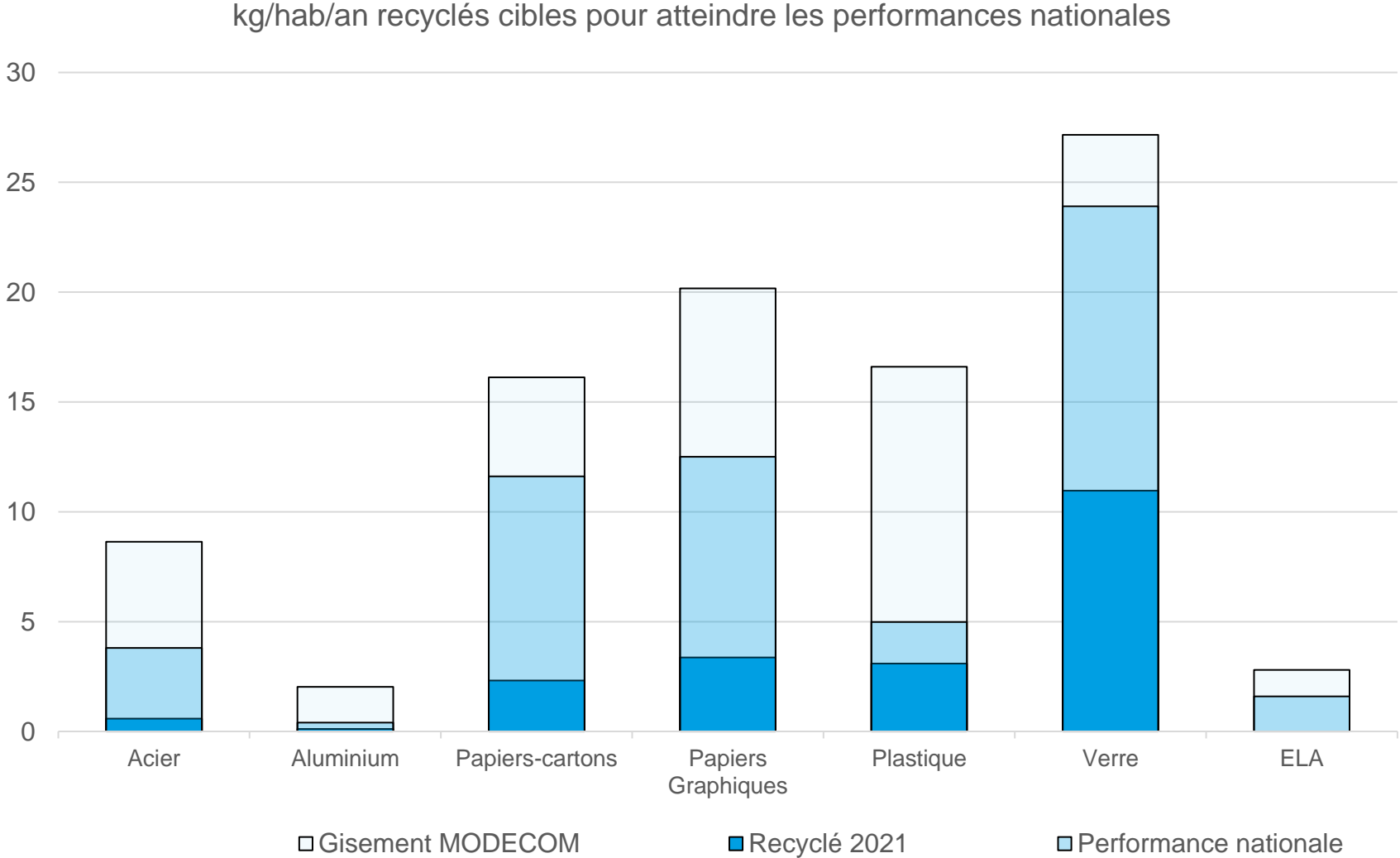


Pour le calcul des taux de captage, le gisement pris en compte est celui calculé précédemment à partir du MODECOM, il a été considéré égal pour les 4 années



	Acier	Aluminium	Papiers-cartons	Papiers graphiques	Plastique	Verre
Taux de captage 2022 (ARC)	8%	7%	19%	19%	19%	47%
Evolution par rapport à 2021	+20%	+29%	+35%	+14%	+5%	+16%

Objectif par matériaux, Martinique



Les kg/hab/an recyclés ont été comparés aux taux de recyclage calculés avec l'ancienne méthodologie : en divisant les quantités soutenues donc recyclées par le gisement contribuant national

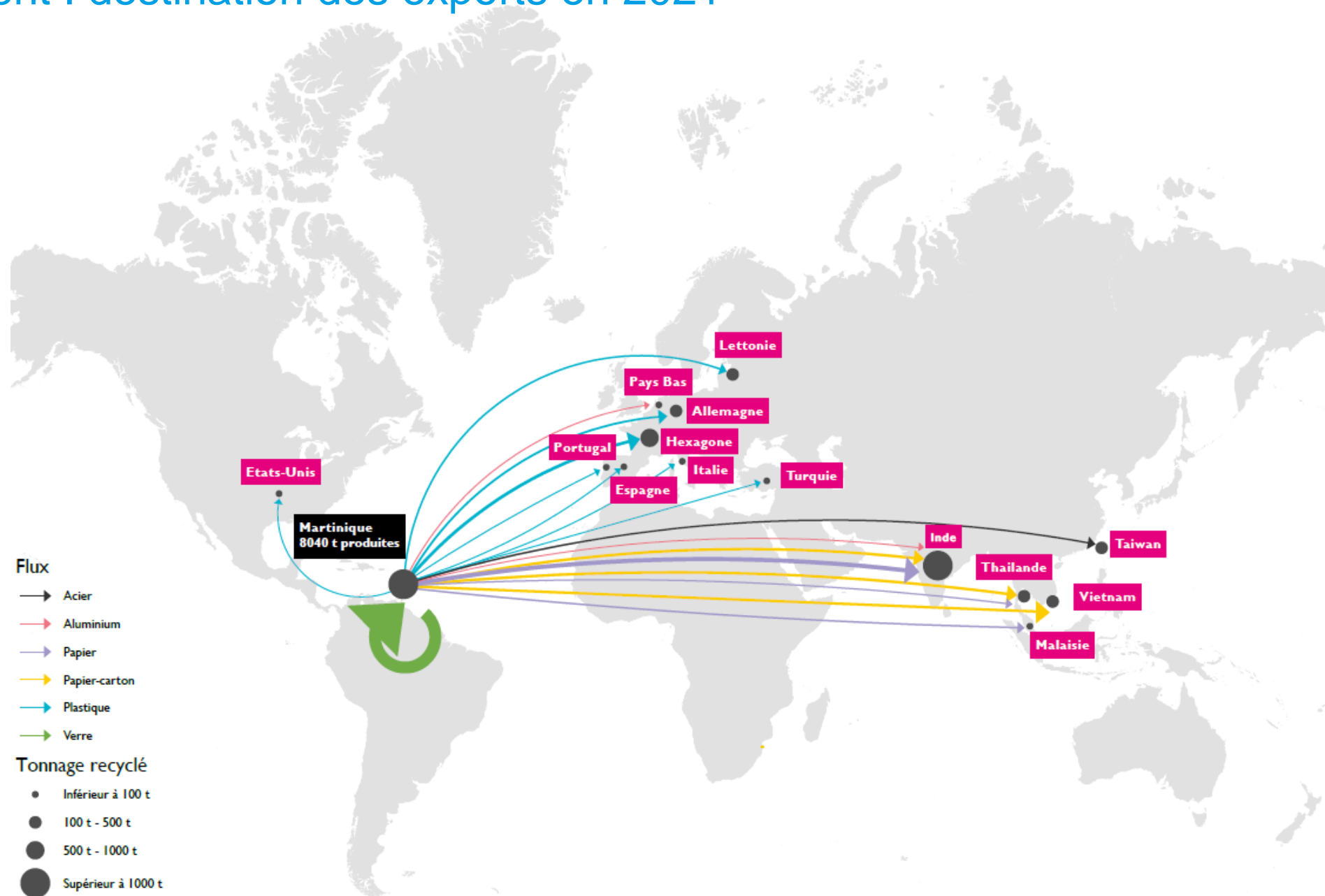
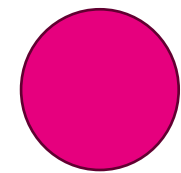
Les taux de recyclage de l'acier et de l'aluminium ne prennent pas en compte les métaux de mâchefer et de compost pour être représentatifs de la situation en Outre-Mer.

Quantités à recycler pour atteindre les objectifs

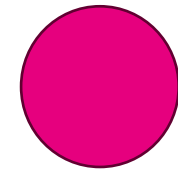
		Acier	Aluminium	Papiers-cartons	Papiers graphiques	Plastique	Verre
Données 2021	kT recyclées	0,2	0,04	0,9	1,3	1,2	4,1
	kg/hab/an recyclés	0,6	0,1	2,3	3,4	3,1	11,0
Pour atteindre les Performances nationale	kT à recycler supplémentaires	1,2	0,1	3,5	3,4	0,7	4,8
	kg/hab/an à recycler supplémentaires	3,2	0,3	9,3	9,1	1,9	12,9

Les chiffres dans le tableau correspondent aux ktonnes et kg/hab/an à recycler en plus des tonnages 2021 pour atteindre les mêmes performances qu'en hexagone. Les objectifs sont extrêmement élevés.

Traitement : destination des exports en 2021



Traitement : destination des exports en 2021



Flux	Destination	Tonnage
Acier	Taiwan	219
Aluminium	Inde	28
Aluminium	Pays-Bas	14
Papiers-cartons	Inde	450
Papiers-cartons	Thaïlande	431
Papiers-cartons	Vietnam	408
Plastiques	Allemagne	315
Plastiques	Espagne	13
Plastiques	Etats-Unis	25
Plastiques	Hexagone	551
Plastiques	Italie	9
Plastiques	Portugal	13
Plastiques	Turquie	51
Plastiques	Lettonie	176
Verre	Martinique	4086
Papiers	Inde	994
Papiers	Malaisie	96
Papiers	Thaïlande	164

Emballages légers : 20% en hexagone, 20% en Europe, 59% en Asie et 1% en Amérique du Nord

Papiers : 100% en Asie

Emballages en verre : 100% en Martinique

Type de traitement réalisé :

- **Export** : matière première secondaire
- **Valorisation locale (verre)** : broyage sous-couche routière

Données 2021

Martinique : bilan de la reprise 2021



Standards	Tonnages	Recettes	Coûts	Soldes	€/T	
					2021	2020
Acier	218,58 T ↑	12 298,84 € -	12 184,67 €	114,17 €	0,52 € ↑	28,81 €
Aluminium	42,34 T ↑	10 347,00 € -	3 300,09 €	7 046,91 €	166,45 € ↑	23,88 €
PCNC	1 288,69 T ↑	175 289,83 € -	81 483,66 €	93 806,17 €	72,79 € ↑	17,55 €
PEHD-PP	211,94 T ↑	14 708,30 € -	16 925,32 € -	2 217,02 €	- 10,46 € ↑	66,60 €
PET clair	774,06 T ↑	169 031,37 € -	54 390,69 €	114 640,68 €	148,10 € ↑	69,19 €
PET foncé	165,28 T ↑	23 844,64 € -	13 633,21 €	10 211,43 €	61,78 € ↑	4,28 €
Verre	4 082,87 T ↑	- € -	438 134,79 € -	438 134,79 €	- 107,31 € ↓	103,60 €
Total	6 783,75 T ↑	405 519,98 € -	620 052,44 € -	214 532,45 €	47,41 € ↑	17,03 €

Reversement Citeo 225 819,36 €

*Reversement Citeo :
Si pour un standard, les prix de vente sont supérieurs à l'ensemble des coûts supportés, l'écart correspondant est versé à la collectivité territoriale.*

- Amélioration du coût de la reprise sur 6 sur 7 flux vs. 5 sur 7 standards bénéficiaires
- Le PEHD-PP et le verre restent déficitaires

Paramètres ayant guidé la définition des orientations à **La Martinique**

Un dispositif de collecte et de tri relativement déployé mais encore peu efficient

- ✓ **Un dispositif de collecte sélective perfectible** : les BAV verre sont en nombre insuffisantes et il reste encore des zones blanches. La collecte peut encore être optimisée. Suite au diagnostic, il est apparu que le syndicat de traitement, le centre de tri et les collectivités pouvaient améliorer leur relation contractuelle. Le coût de tri déclaré par les collectivités est éloigné de celui facturé effectivement au syndicat de traitement.
- ✓ **Des performances hétérogènes avec des enjeux liés aux habitats verticaux et à l'affluence touristique** qui encouragent à travailler sur des actions spécifiques également sur le hors foyer.
- ✓ **Des solutions de valorisation locale existent sur le territoire. Le verre est broyé en sous-couche routière.**

03

Plan d'actions en Martinique

Déclinaison des actions à mettre en œuvre

Collecte et Tri

- Poursuivre des Programmes d'Actions Territorialisés
- Mettre en œuvre l'Extension des Consignes de Tri
- Développer les dispositifs de collecte hors foyer
- Accompagner les dispositifs d'incitation au tri

Mobilisation

- Développement des actions de mobilisation avec des campagnes grands publics et des activations terrain

Recyclage

- Accompagnement des lauréats de l'AMI valorisation locale
- Nouvel AMI valorisation locale en 2024
- Mise œuvre opérationnel de la reprise des matériaux

Déchets Abandonnés

- Contrat spécifique pour la prise en charge des coûts de nettoyage
- Actions de prévention et de sensibilisation aux gestes civiques pour former des écocitoyens. (Expédition 7ème Continent, Gestes Propres)

Réemploi

- Appel à projets doté de 50M€ pour produire des emballages réemployables

3.1



Collecte et Tri

Poursuite des Programmes d'Actions Territorialisés (PAT)

Soutiens prévus aux cahiers des charges

Plan d'Amélioration des Performances des CL

PAT des territoires

Soutiens à l'investissement

Ces soutiens financent les projets pour obtenir un saut de performance

Soutiens au fonctionnement

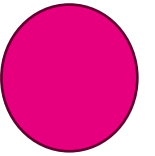
Ces soutiens répondent aux spécificités des territoires et valident l'avancement des projets.

Citeo en maîtrise d'ouvrage

- mobilisation territoriale
- développement de la valorisation locale

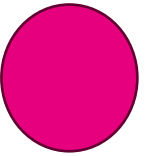
En €/hab./an	Agrément EMB	Agrément PG
Martinique	9,1	0,8

PAT – Focus CACEM pour 2023, projets à fin septembre 2023 (1/3)

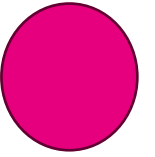


Levier	Description du dispositif existant	Description de l'action
Amélioration de la collecte de proximité	La collecte sélective en apport volontaire a été mise en place par la CACEM en 2000 avec des bornes de tri de 4m ³ . En 2023, 411 points d'apport volontaire permettent aux usagers de trier leurs emballages et papiers.	Afin d'atteindre le ratio de 1 PAV pour 300 habitants, il faut rajouter 114 PAV composés d'une borne à verre et d'une borne emballages légers et papiers. Il est prévu sur 2023 le déploiement de 110 bornes à verre et 100 bornes emballages légers et papiers de 4m ³ . En parallèle, 84 BAV verre et emballages légers seront renouvelés. L'ensemble du parc sera équipé d'équipements de télérelève.
Amélioration de la collecte de proximité	En 2009, une enquête de conteneurisation avait été réalisée. Elle a permis de lancer la généralisation du dispositif de collecte en PAP mais il s'avère que certaines zones pourraient être dotées en bac et ne le sont pas.	<ol style="list-style-type: none">1) La première action consiste à répertorier les zones non desservies par la collecte sélective afin de doter les foyers pouvant l'être.2) La deuxième action vise à doter l'ensemble du parc de bacs de puces RFID pour recueillir le taux de présentation et le mode d'utilisation des bacs. Cela permettra également d'identifier les usagers faisant des erreurs de tri.

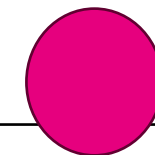
PAT – Focus CACEM pour 2023, projets à fin septembre 2023 (2/3)



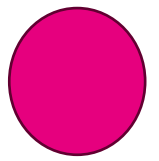
Levier	Description du dispositif existant	Description de l'action
Amélioration de la desserte sur zones non équipées	Terresainvilles est un quartier populaire où les rues sont assez étroites. Des bacs collectifs sont mis en place afin de permettre aux usagers d'évacuer leurs déchets. Ces équipements de pré collecte sont sujets à des vols et / ou à des déplacements ce qui ne facilite pas le quotidien des éboueurs. Ce quartier possède également une activité nocturne qui génère des emballages mais n'est pas doté de dispositif de tri.	L'hyper centre de Fort de France servira d'exemple de mise en place de l'action. La dotation en bacs de l'hypercentre découle de l'étude réalisée par Citeo. Une collaboration ville/CACEM est en cours pour statuer sur le nombre exact d'équipements. Pour les zones blanches préidentifiées, il s'agit de réaliser une étude pour mettre en place la conteneurisation aux Terresainvilles , pour les 3 flux.
Expérimentation hors-foyer	Le territoire de la CACEM est doté de 817 corbeilles de rue OM. Depuis 2022, 314 corbeilles jaunes ont complété celles déjà en place afin d'avoir des corbeilles bi compartimentées et le déploiement continue.	Pour permettre aux usagers de trier leurs emballages hors de leur foyer, la CACEM envisage de placer sur le même mât que les corbeilles classiques une corbeille jaune pour la collecte des emballages recyclables. Il manque 420 corbeilles pour compléter le dispositif. Des totems rendant les points visibles seront installés.
Expérimentation hors-foyer ©	A la demande des villes, des bacs manifestation OMR et jaunes sont mis à disposition des organisateurs d'évènements. Des réunions et / ou des visites de terrains ont lieu en amont des opérations afin de coordonner les demandes d'équipements et de répondre au mieux à la mise à disposition et la collecte des bacs jaunes qui complètent le dispositif OMR.	Les bacs jaunes seront revêtus d'un covering spécifique aux principales manifestations diverses recensées sur le territoire. En fonction du choix préconisé, des cibles bâches pourront être ajoutées.



Levier	Description du dispositif existant	Description de l'action
Déploiement d'une mobilisation locale	Des supports de communication générale et spécifique sont réalisés et diffusés chaque année afin que les usagers soient informés et mobilisés dans leur pratique du tri des emballages. Ils peuvent alors s'approprier la présence, sur le territoire, d'outils dédiés à la récupération d'emballages qui évoluent.	<ol style="list-style-type: none">1) Communication générale : mémo-tri, courrier d'information, journal du tri2) Densification du parc : spots tv et radios, panneaux près des bornes rappelant les consignes de tri3) Zones blanches : spots tv et radio4) Informer les usagers sur les dispositifs de tri disponible hors de chez eux : spots tv et radio, journaux5) Bacs manifestation : achat de bâches cibles6) Opération Trimovies : une production de lycéens sur la pratique du geste de tri en habitat vertical7) Jeu intervilles afin de sensibiliser les agents et les élus

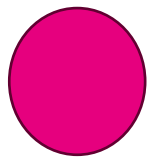


Levier	Description du dispositif existant	Description de l'action
Amélioration de la collecte de proximité	<p>Le dispositif d'apport volontaire de l'Espace Sud a été créé en 2004. Le verre est collecté exclusivement en AV et les emballages légers et papiers sont collectés en AV depuis 2004 et en PAP depuis 2013.</p> <p>Le territoire a un taux de couverture de 297 hab/borne pour le verre et 553 hab/borne pour les emballages légers et papiers.</p> <p>Pour tenir compte des spécificités du territoire, des bornes de différentes tailles sont proposées :</p>	<p>1- Renouveler le parc des bornes abimées afin d'améliorer l'attractivité des PAV - la priorité sera donnée aux bornes jaunes. 20% du parc de bornes jaunes représentent 37 bornes à acquérir.</p> <p>2- Densifier les PAV existants afin de limiter les débordements - certains PAV sont très sollicités et nécessitent d'être densifiés par l'ajout de bornes : 10 bornes à verre + 10 bornes emballages.</p> <p>3- Créer de nouveaux PAV : 54 bornes seront installées afin de créer de nouveaux points de collecte. Les emplacements seront définis par une étude d'implantation.</p> <p>L'ensemble sera doté de sondes de télémessure reliées à un logiciel d'optimisation de la collecte.</p> <p>Dans la continuité de l'étude de dotation qui a été réalisée en 2022, une étude d'implantation sera menée afin de trouver les emplacements à ces nouveaux points de collecte.</p>
Amélioration de la desserte sur les zones non équipées	<p>427 bornes de 4m³, 151 bornes de 800L.</p> <p>Le parc de BAV verre a débuté sa densification depuis 2016 dans le cadre du contrat PAC-Citeo. En revanche, le parc de BAV jaunes est très ancien avec près de 43% de colonnes largement amorties.</p>	<p>L'action envisagée consiste à implanter 50 nouvelles BAV notamment dans de nouvelles résidences ou lotissements. Les bornes seront des 800L afin de contourner les difficultés d'implantation des bornes de 4m³. Chaque nouveau PAV sera constitué, dans la mesure du possible, d'un couple borne jaune / borne vert.</p>
Autre ©		<p>L'action envisagée consiste à implanter de nouveaux BAV 5m³ pour le carton plat en déchetterie : 18 nouvelles bornes soit 3 par déchetterie sur les 6 existantes.</p>



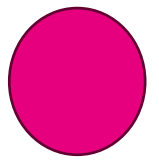
Levier	Description du dispositif existant	Description de l'action
<p>Déploiement d'une mobilisation locale</p>	<p>La collectivité possède actuellement 3 kakémonos, 3 bâches de stand. Elle a développé une application, Sud Env et a produit 2 courtes vidéos.</p>	<p>L'Espace Sud prévoit une campagne afin d'améliorer la performance et la qualité des déchets au sein de la CAESM. Elle cible le milieu scolaire et le grand public.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <u>Scolaire</u> (objectif de 1 000 élèves) <ul style="list-style-type: none"> • Déploiement de nouvelles activités ludiques pour les écoles • Mise à jour des supports utilisés dans les écoles 1. <u>Grand public</u> (46 000 foyers du Sud) <ul style="list-style-type: none"> • Création d'un nouveau mémo-tri • Conception d'un guide du tri complet • Lancement d'une campagne télévisée et radio • Achat d'espace publicitaire en ligne, création d'un chat bot « geste de tri » • Production de vidéos sur les deux flux <ul style="list-style-type: none"> ○ Création de nouveaux supports terrains et des coverings des bornes ○ Conception de la suite du concept « Un, deux, tri »

PAT – Focus CAP NORD pour 2023, projets à fin septembre 2023 (1/2)



Levier	Description du dispositif existant	Description de l'action
Amélioration de la collecte de proximité	<p><u>VERRE</u> : fin 2022, 230 bornes 4 m3 sont implantées sur le territoire De 2021 à mars 2023 CAP Nord a acquis 235 bornes de 4m3. Elle compte un solde de 129 bornes à implanter.</p> <p><u>EMBALLAGES LEGERS</u> : fin 2022, 96 bornes de 4m3 implantées sur le territoire et 3 endommagées à réparer. 30 nouvelles bornes à implanter.</p>	<p><u>VERRE</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2023 : 129 bornes à planter de type 4m3 sur l'ensemble du territoire • 2024 ou si possible avant : implanter les 55 dernières bornes acquises par Citeo <p><u>EMBALLAGES LEGERS</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2023 - implanter 30 bornes réceptionnées / Faire réparer 3 bornes endommagées puis les implanter sur le territoire • 2024 : implanter les 75 dernières bornes acquises par Citeo <p><u>DISPOSITIF POUR LES 2 FLUX</u> : Mise en place d'un système de télérelève et acquisition de tablette pour les équipes de collecte afin d'optimiser les circuits de collecte.</p>
Expérimentation hors-foyer	Fin 2022, 49 bornes de verre de 800L étaient implantées à proximité de gros producteurs de verre. 6 sont utilisées pour des collecte ponctuelles lors de manifestation.	Le but de l'action est de poursuivre l'implantation de 41 bornes 800L et d'acquérir 20 BAV verre de 2m3 et 15 BAV emballages légers de 2m3. Les bornes seront implantées sur des sites tels des points de vue et à proximité de gros producteurs de verre ne pouvant pas accueillir de bornes de 4m3 et pour lesquels les bornes de 800L sont bien trop insuffisantes.

PAT – Focus CAP NORD pour 2023, projets à fin septembre 2023 (1/2)



Levier	Description de l'action
Déploiement d'une mobilisation locale	<p>Cette action sera l'occasion de communiquer sur l'implantation des nouvelles bornes. Dans ce cadre, les consignes de tri et l'intérêt du tri seront rappelés.</p> <ul style="list-style-type: none">• Envoi d'un courrier d'information, mémo-tri et bulletin d'information• Conception de kits pédagogiques• Organisation d'une exposition Tri/Valorisation des emballages• Actions de communication spécifiques à l'habitat collectif• Réalisation d'un guide de tri• Enregistrement de podcasts sur le tri

Mise en œuvre de l'Extension des Consignes de Tri (ECT)

Barquettes en PET (mono et multicouches)



PE et PP

Emballages en PS/PSE/XPS



PE-PET et PP-PET



Complexes Aluminisés

Briques alimentaires



Complexes PE-PA



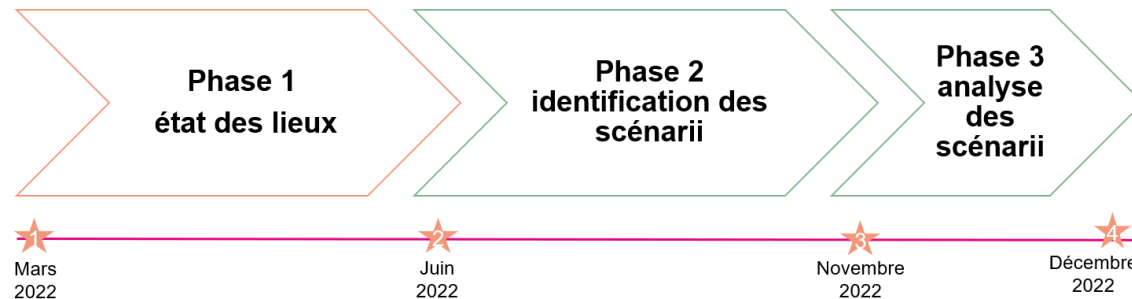
Complexes PE-PP

Le déploiement de l'ECT doit intervenir au 31/12/2022 au niveau hexagonal.

La mise en œuvre effective pourra être décalée au 1^{er} janvier 2026 pour les DROM-COM.

Mettre en œuvre l'ECT – Les études engagées

- Sur **demande des EPCI**, Citeo a assuré la **maîtrise d'ouvrage** de l'étude de préfiguration de l'ECT.
- Citeo a lancé une consultation et à **sélectionné le bureau d'études V2R** chargé de réaliser ces études.
- Mise en place d'un comité de pilotage avec :
 - ✓ les **EPCI** à compétence « **collecte** » et « **traitement** »,
 - ✓ La **Région** en charge du PRPGD,
 - ✓ l'**ADEME** régionale,
 - ✓ la **DEAL**.

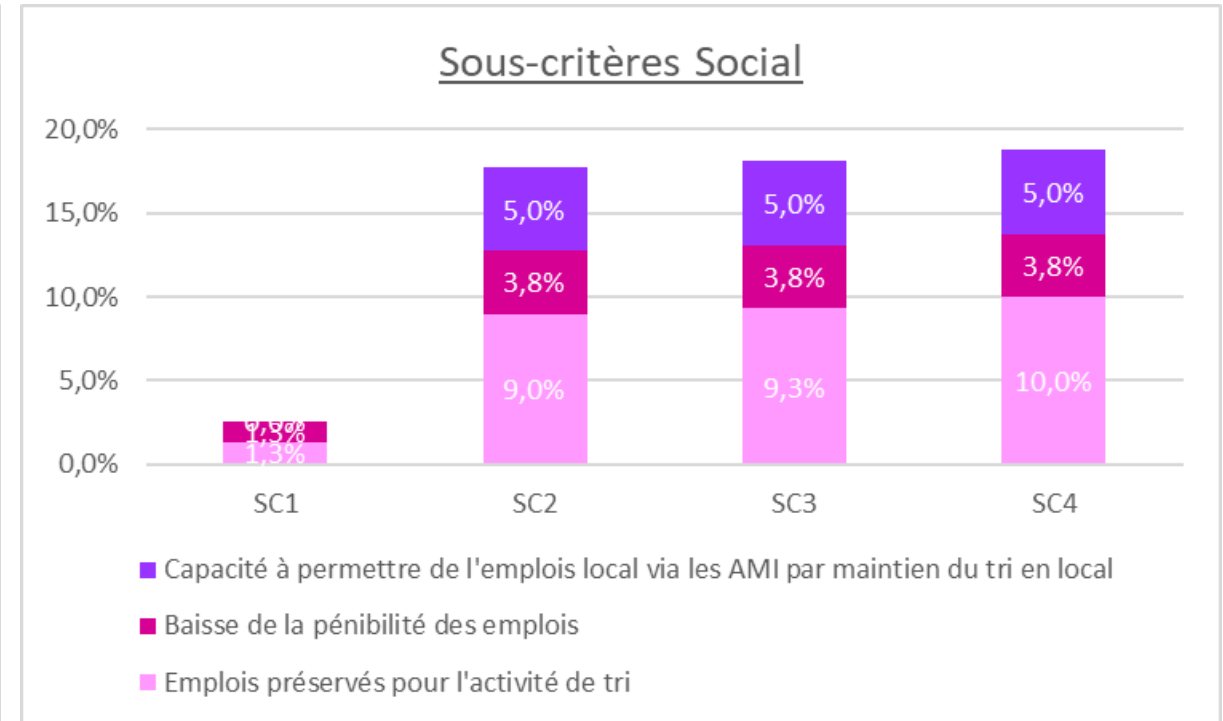
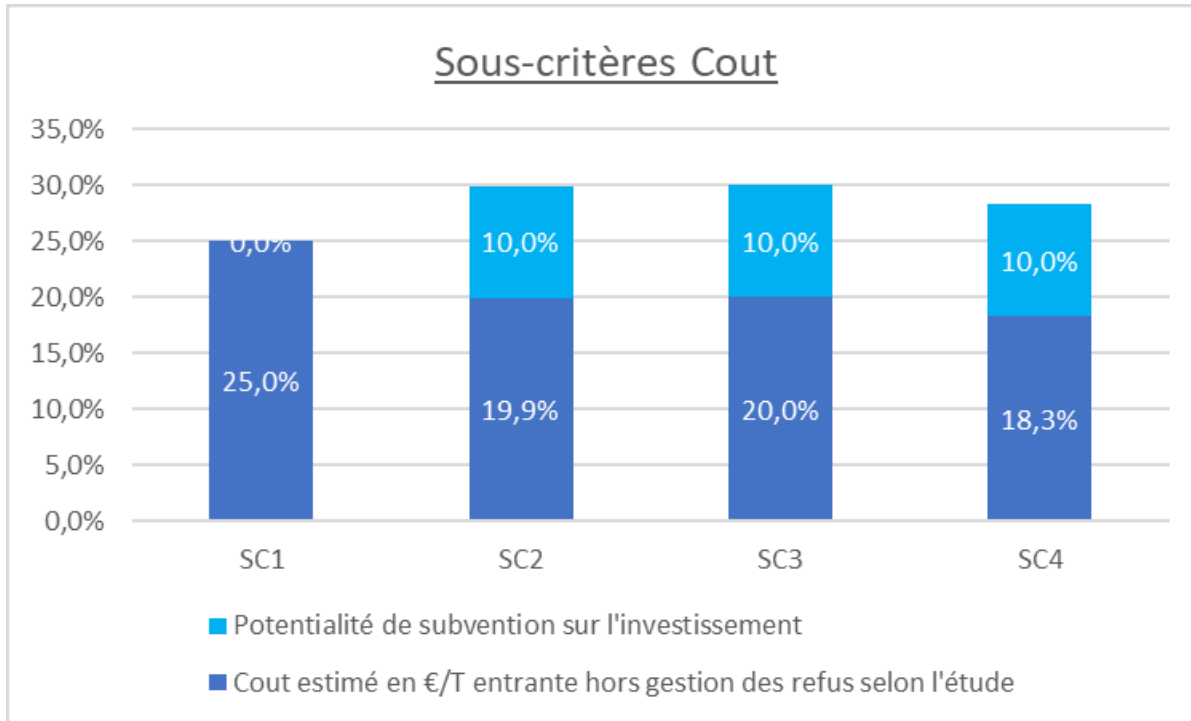


Mise en œuvre ECT - Les scénarii étudiés

Situation actuelle

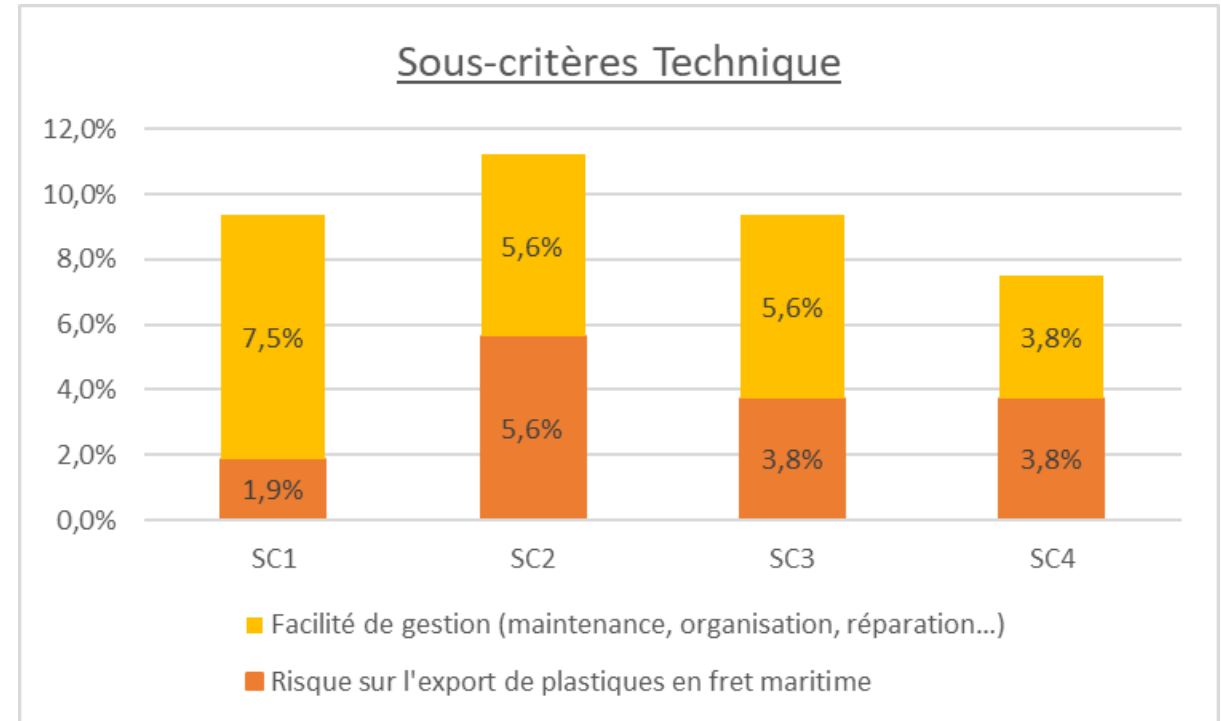
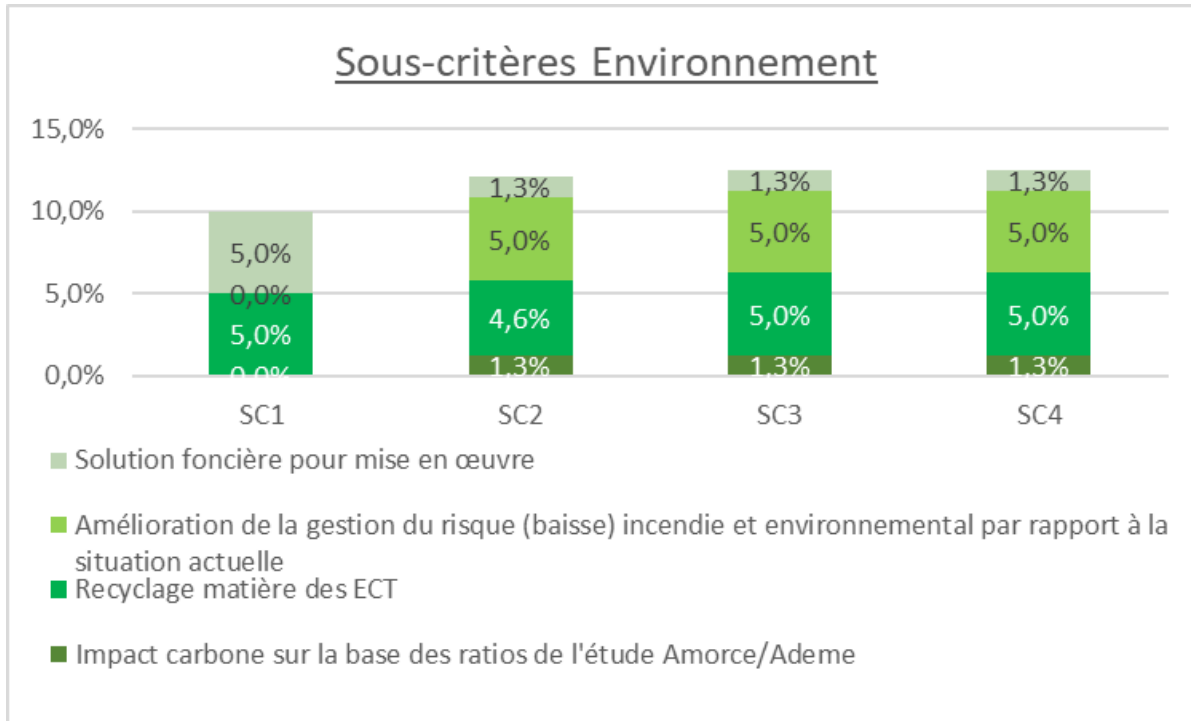


Mise en œuvre ECT - Résultat des notations



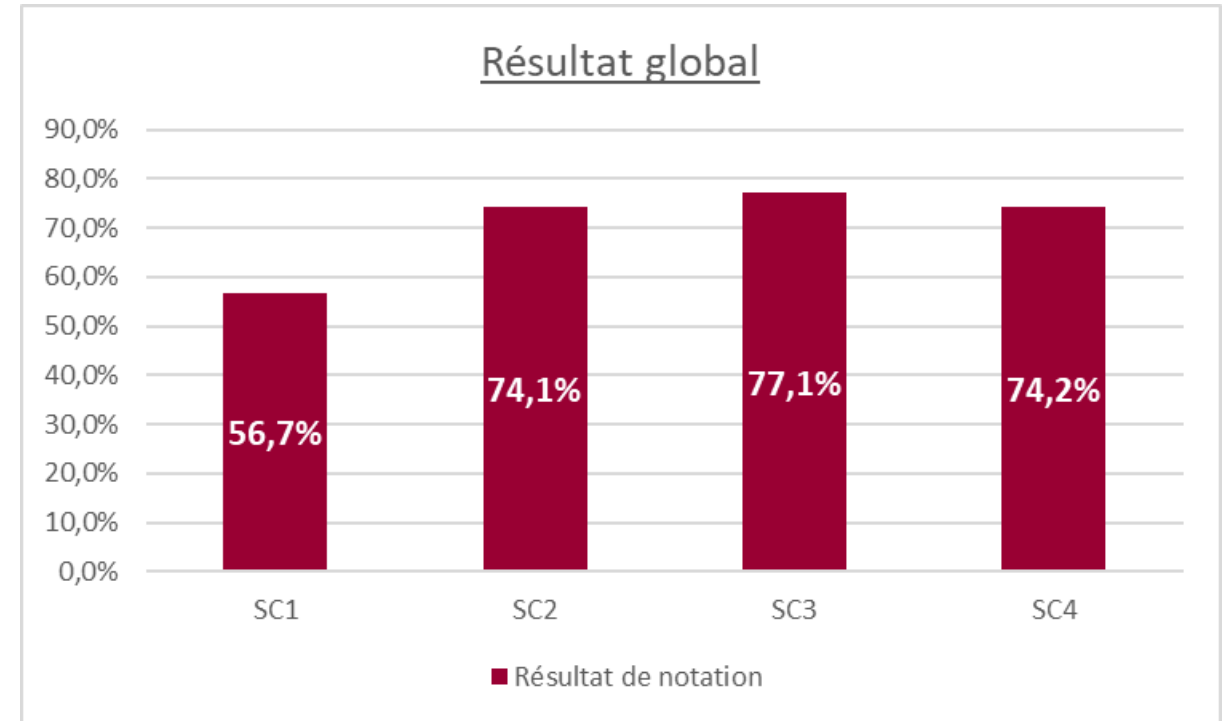
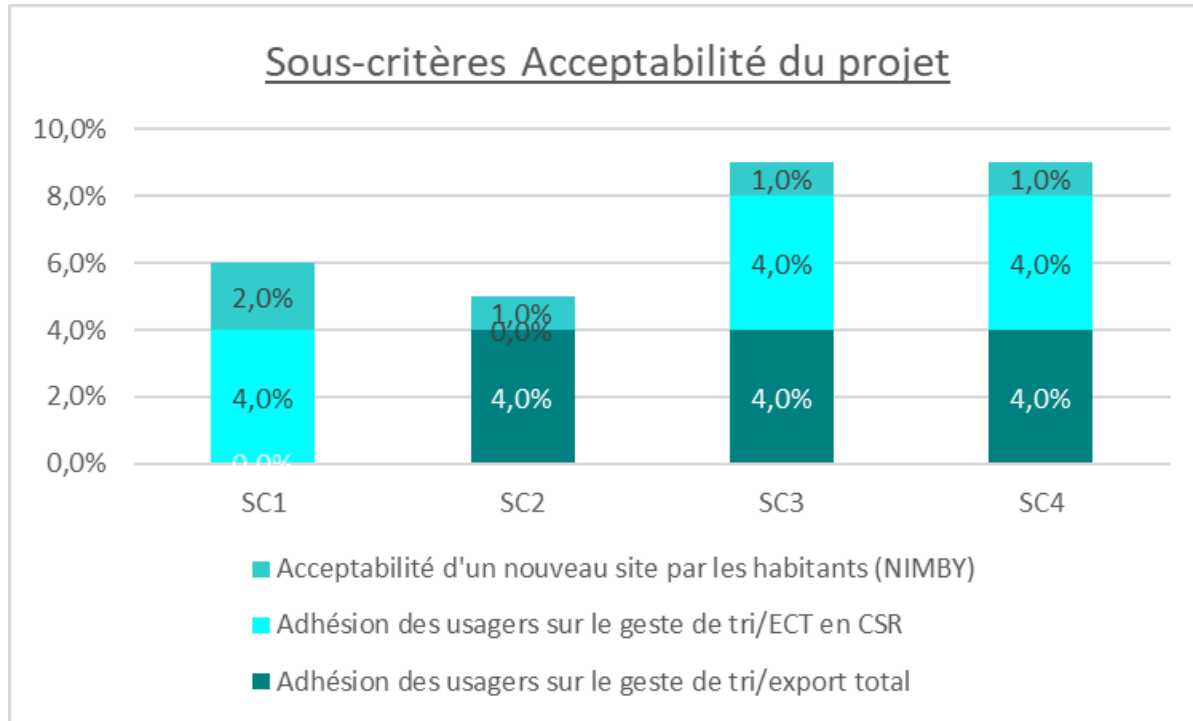
- Le SC1 perd des points sur le critère couts car il n'aura pas de subventions.
- Les SC2 et SC3 disposent du meilleur cout ce qui leur donne plus de points.
- Le SC1 engendre plus de pertes d'emplois et les emplois restant ne voient pas leur pénibilité baisser, ce qui lui octroie une mauvaise note.
- Le SC4 qui réduit le moins les emplois obtient la meilleure note sociale.

Mise en œuvre ECT - Résultat des notations



- Le SC1 perd des points sur l'impact carbone car les refus sont expédiés contrairement aux SC2, 3 et 4.
- Les SC2, 3 et 4 perdent des points sur la difficulté à trouver du foncier.
- Le recyclage matière sera plus élevé pour les SC3 et 4 (car absence de CSR pour l'ECT).
- Le SC4 sera le plus complexe en terme de process, sa note de facilité de gestion est la moins bonne. A l'opposé, le SC1 (expédition) dispose d'une bonne note.
- Le risque sur l'export des plastiques sera plus important en mélange dans le SC1, que partiellement trié pour les SC3 et 4 ou trié et en CSR pour le SC2.

Mise en œuvre ECT - Résultat des notations



- Le SC2 présente un risque sur l'adhésion des usager avec l'ECT partant en CSR.
- Le SC1 présente un risque sur l'adhésion des usager avec le flux partant en hexagone.
- Les SC3 et 4 sont plus « logique » à expliquer aux habitants.
- **Le SC3 avec un tri en monoflux plastique obtient la meilleur note (quelque soit le montage de gestion).**

Développer le tri hors foyer

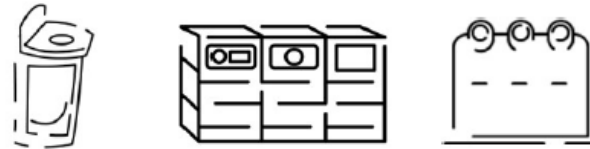
Contexte réglementaire

- **Loi AGEC n°2020-105 (Art. L. 541-10-18.-I) Généralisation d'ici au 1^{er} janvier 2025** de la collecte séparée pour recyclage des déchets d'emballages pour les produits consommés hors foyer, notamment **par l'installation de corbeilles de tri** permettant cette collecte séparée.
- **Loi AGEC n°2020-105 (Article L.541.21-2-2) Renforcement des obligations de tri et collecte séparée** des déchets, dont ceux issus de la consommation courante du public et des salariés, dans les Établissements Recevant du public (ERP)
 - Les exploitants des établissements recevant du public organisent la collecte séparée des déchets du publics en mettant à disposition des dispositifs de collecte séparée des emballages ménagers constitués majoritairement de plastique, acier, aluminium, papier ou carton ainsi que des déchets d'imprimés papiers, de papiers à usage graphique et des biodéchets
- **Décret n°2021-950 « 7flux » (« 8 flux » à compter du 1^{er} janvier 2025)**
 - Extension de l'obligation de tri « 5 flux » Papier, Métal, Plastique, Verre, Bois aux déchets de fraction minérale et aux déchets de plâtre à compter du 1^{er} janvier 2025 (non applicables aux ménages, aux communes ou groupement de communes)

Développer le tri hors foyer

Sur la base dispositif déjà en vigueur pour les conteneurs d'apport volontaire (achat des conteneurs par Citeo puis rétrocession à titre gratuit lors de la pose), Citeo souhaite proposer une offre de mobilier urbain aux EPCI sur :

- Corbeilles de rues
- Abris-bacs,
- Bornes de **800 litres à 2 m3.**



Lancement d'une consultation le **22 mai** avec 5 lots géographiques (Réunion, Martinique, Guadeloupe, Saint Martin Guyane) auprès de différents fabricants / distributeurs :

- CONTENUR - OTTO
- SERI - SULO
- ABC

Retour des offres le 16 juin 2023, en cours d'analyse

Accompagner les dispositifs d'incitation au tri : un AMI propre aux Outre-mer



Capter plus de tonnes.

mobilisation des citoyens

solutions de collecte nouvelles et complémentaires au dispositif existant



Soutenir l'innovation.

Amorçage de projets en développement.

garantir la **reproductibilité**

démontrer leur **viabilité économique** à plus grande échelle.



Promouvoir le geste de tri.

Innovation technique ou contextuelle.

Incitation **solidaire** avec versement de dons à des associations.



Accompagner des publics à faibles performances.

spécificités territoriales et solutions adaptées.

accompagner les publics peu ou pas impliqués

Par cet Appel à Manifestation d'Intérêt, Citeo souhaite aider techniquement et financièrement les acteurs souhaitant améliorer la collecte. Les modalités d'accompagnement sont en cours d'élaboration pour lancement S2 2023.

Accompagner les dispositifs d'incitation au tri : les projets attendus

Projets éligibles

Les projets éligibles sont les suivants :

- **Collecte solidaire / collaborative** / créatrice de communauté
- **Déploiement de dispositifs innovants:**
 - Mieux adaptés aux urbains
 - Incitant au geste de tri (**applications, dispositifs de récupération**, compteurs, etc.)
- Opération ciblée sur des populations à faible mobilisation

Les projets peuvent concerner les emballages collectés seuls ou en mélange avec les papiers graphiques.

Critères de sélection

La sélection des projets se fera sur les critères suivants :

- Analyse du besoin
- Caractère innovant
- Caractère reproductible
- Etat de développement du dispositif proposé
- Soutenabilité du modèle économique
- Calendrier de mise en œuvre
- Mobilisation éco-solidaire

Porteurs de projets

L'AMI s'adresse aux acteurs suivants :

- Publics (EPCI collecte ou traitement)
- Privés (entreprises, starts up, associations, bailleurs, etc)
- Si le candidat n'est pas une collectivité, celui-ci devra joindre à son dossier de candidature une **attestation de la collectivité compétente autorisant l'expérimentation** proposée

3.2



Mobilisation

La stratégie 2023

OBJECTIF 2023 : ENTRETENIR LA COMMUNICATION ENTAMÉE EN 2022

- Capitaliser sur la campagne créative existante qui a fait ses preuves ;
- Adapter le dispositif et les investissements média : maintien sur les médias les plus puissants, ROIstes et favorables au travail de l'image et de la notoriété, mais allégés sur les médias secondaires et moins puissants.

AXE DE COMMUNICATION 2023 : TRAVAILLER LA CONVICTON

- Apporter des éléments de preuves complémentaires en préservant notre ancrage local.
- Produire de nouveaux contenus vidéos exprimant l'utilité du geste à destination du Web/Ciné & Réseaux Sociaux.

SUR LE TERRAIN 2023 : MOBILISER POUR FACILITER LE PASSAGE À L'ACTE

- Convier les publics à prendre part à l'action, lors de 2 vagues précédant en amont les grands rendez-vous terrain (carnaval & festivals/événements estivaux).

La stratégie de moyens 2023

1er module : Campagne de sensibilisation pour nourrir la notoriété du geste de tri

- Moments : 2 vagues en mai et octobre
- Media : affichage, TV et cinéma
- Matériel créatif : idem à 2022

2ème module : campagne fil rouge pour apporter les preuves des bénéfices du tri des emballages et papiers

- Moments : 3 vagues en septembre, novembre et décembre
- Media : digital, presse (Hors-série) et parrainage TV...
- Matériel créatif : à créer

3ème module : campagne de mobilisation pour soutenir les activations terrain

- Moments : 1 vague en février (Carnaval) et cet été (Salon Valora, Tour des Yoles Rondes...)
- Media : Digital (50% en €), radio et cinéma
- Matériel créatif : à créer


1^{ère} module : Campagne de sensibilisation

Le matériel créatif : Spot TV et affichage



É ou, ki manniè ou ka fè'y ?


Peu importe comment vous
le faites, tant que vous triez
**vos bouteilles, pots et bocaux
DANS LA BORNE VERTE**

Pour en savoir plus, téléchargez l'application
 **Guide du tri**



É ou, ki manniè ou ka fè'y ?

Peu importe comment vous
le faites, tant que vous triez
**vos emballages et papiers
DANS LE BAC JAUNE**

Pour en savoir plus, téléchargez l'application
 **Guide du tri**



É ou, ki manniè ou ka fè'y ?

Peu importe comment vous
le faites, tant que vous triez
**vos emballages et papiers
DANS LE BAC JAUNE**

Pour en savoir plus, téléchargez l'application
 **Guide du tri**



Le plan media de la 1^{ère} vague en mai 2023

		Mai																															
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
MARTINIQUE		L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	
AFFICHAGE	SAMSAG																																
AFFICHAGE	AVENTI																																
CINEMA	Madiana																																
TELEVISION	Martinique 1ère																																
TELEVISION	ViaATV																																

110 faces de 8m²

104 faces de 8m²

10 salles

63 spots - 440,97GRP - 6,56 de répétition - 67,23% de couverture

69 spots - 414,18 GRP - 7,31 de répétition - 56,63% de couverture

Performances globales
 132 spots - 855,15 GRP
 11,02 de répétition
 77,63% de couverture

2ème module : Campagne fil rouge

2^{ème} module : Campagne fil rouge

La campagne fil rouge doit permettre d'apporter les preuves des bénéfices du tri des emballages et papiers pour chacun des consommateurs.

Nous programmons, fin juin/mi-juillet, des réunions collectives avec les collectivités de la Martinique pour nourrir cet axe « Preuves ».

Ce module sera donc déployé, au plus tôt, à partir de octobre 2023.

TRAVAIL EN COURS

3ème module : Campagne de mobilisation

Les activations terrain

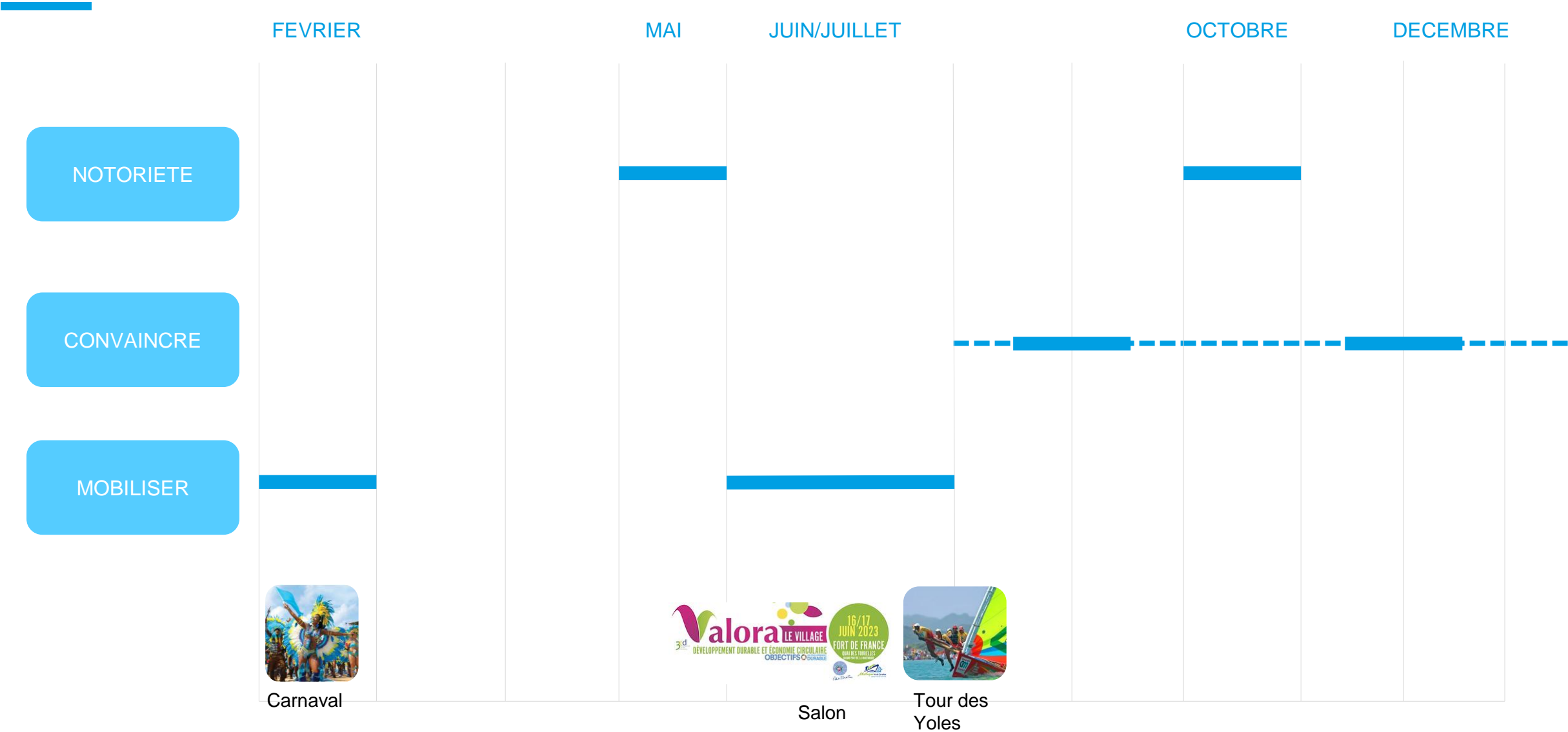
Cibler des manifestations grand-public à forte audience pour augmenter les opportunités de sensibiliser le plus de personnes

S'assurer auprès de la collectivité/les organisateurs qu'un dispositif de tri des emballages et papiers est mis à disposition du grand-public

Les manifestations ciblées à date :

- Carnaval à Fort de France du 19 au 22 février 2023 : réalisé
- Tour des Yoles à Fort de France : du 30 au 31 juillet 2023 : en cours
- Valora à Fort de France du 16 au 17 juin : en cours

Calendrier 2023



3.3



Recyclage

Pourquoi un AMI sur la valorisation locale en Outre-mer ?

Les territoires ultra-marins ont majoritairement recours à l'**exportation pour le recyclage**

La principale raison est structurelle :

leur **faible bassin de population** génère des **volumes de déchets trop limités** pour favoriser le déploiement d'infrastructures de recyclage industrielles de manière pérenne

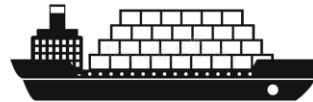
Conséquences :

Valorisation locale



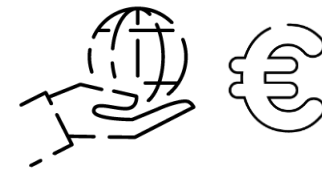
Verre uniquement
(sauf la Réunion et Mayotte)

Exportation



80% des tonnages,
soit en moyenne **8 000 km parcourus** par tonne

Impact



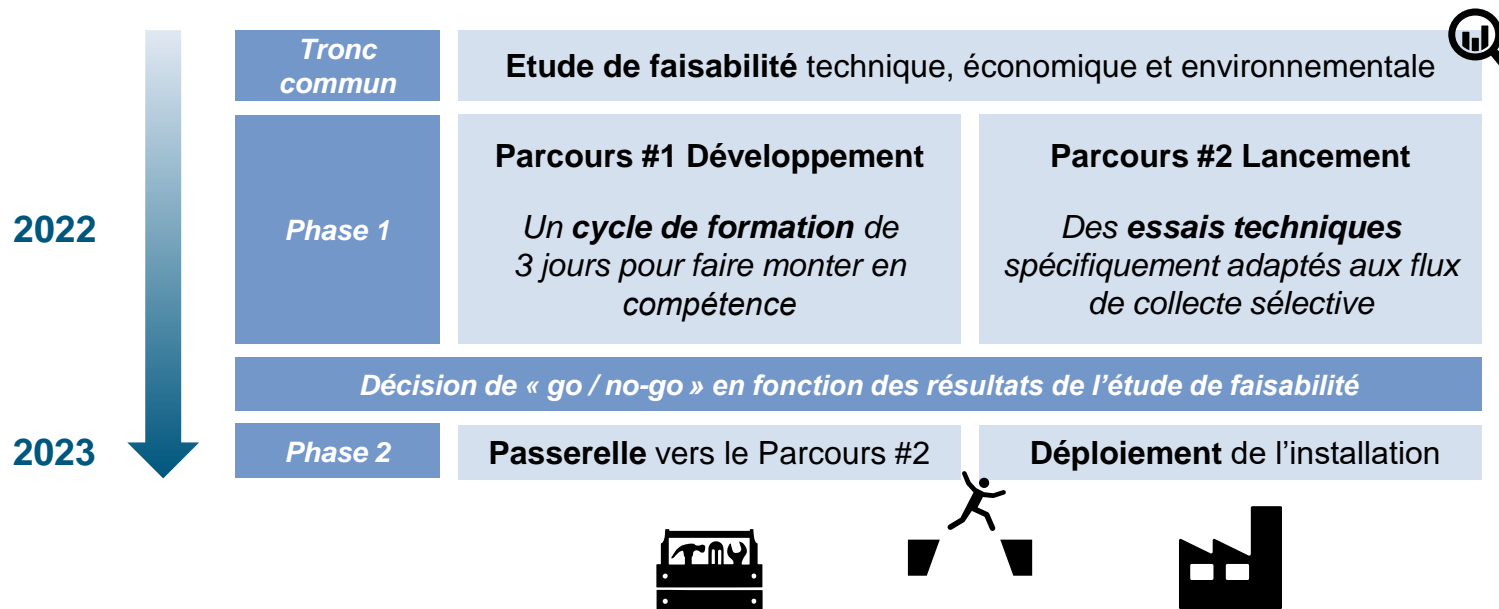
**Coût économique et
environnemental**

Rappel de l'AMI Valorisation locale en Outre-mer en cours

Objectifs :

- fournir un **accompagnement technique et financier** au développement de solutions locales de valorisation des matériaux issus de la collecte sélective dans les territoires ultramarins
- valoriser le développement du **savoir-faire de ces territoires**

Méthode : deux parcours distincts, adaptés au niveau d'avancement des projets et reliés par une passerelle :



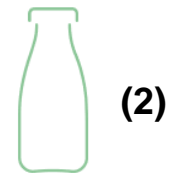
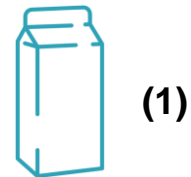
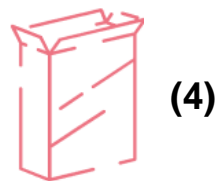
Rappel de l'AMI Valorisation locale en Outre-mer en cours

Financement :

- prise en charge complète de la formation du Parcours #1
- jusqu'à 80% de taux de financement selon les lignes de dépenses éligibles (études, tests, équipements)

Dépenses éligibles	Taux de financement Citeo	Plafond de financement Citeo
Parcours #1 : Développement (dépenses gérées en propre par Citeo)		
Formation (ateliers thématiques)	100%	N/A
Frais de participation aux ateliers (transport, restauration, hébergement)	100%	N/A
Parcours #2 : Lancement		
Tests (caractérisations, analyses en laboratoire, prototypages, etc.)	80%	10 000 € / test
Equipements (amortissement d'achat ou location pendant la durée de l'AMI)	80%	300 000 €*
Communication (prestations, événements, etc.)	30% des dépenses éligibles du projet	5 000 € / campagne
Tronc commun		
Etude de faisabilité (BE / consultance)	80%	50 000 €
Pilotage		
Pilote (1 RH ou AMO pour le la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des résultats)	15% des dépenses éligibles du projet	20 000 €

15 projets lauréats répartis sur 4 territoires



 (paillettes et granulés) (mobilier)	 (pulpe sèche et humide) (articles moulés)		 (ajout béton)	
 (mobilier et construction)	 (alvéoles d'œufs)			
 (paillettes et granulés) (mobilier)		 (isolant thermique)		 (électricité et chaleur)
	 (alvéoles d'œufs)		 (média filtrant)	

Calendrier de mise en œuvre de l'AMI

Réalisations en 2022 :

- Inauguration de la plateforme de recyclage STS à la Réunion en avril 2022
- Ateliers de formation des projets de Parcours #1 à Paris du 14 au 16 juin 2022



STS relève le pari du recyclage du verre

Spécialisée dans le tri des déchets du BTP, STS lance en avril 2022 à Pierrefonds une activité de broyage du verre, qui sera incorporé dans le béton par les principaux fabricants de l'île.

Par Bernard Grollier

Depuis une quinzaine d'années, le site de Sud Traitement Service (STS) attire les regards des automobilistes quittant Saint-Pierre en direction du Nord. À deux pas de la quatre-voies, sur trois hectares, STS accueille chaque année entre 80 et 130 000 tonnes de déchets du BTP pour les trier et si possible les valoriser, en granulats à usage routier et broyats de bois pour l'horticulture. L'entreprise, fondée par Philippe Frégence et Rodolphe Lorton, à la tête de deux PME du BTP, a également développé une filière de recyclage des déchets de plâtre, incorporés dans les produits de Ciments de Bourbon.



Philippe Frégence (à g.), cofondateur de Sud Traitement Service (STS), et Eric Rollin, directeur technique, dans son centre de valorisation des déchets, à Pierrefonds.

« Nous captions également du verre, comme des vieux nacres ou des vitres de fenêtres, ainsi que 800 tonnes de verres plats, explique Eric Rollin, directeur technique de STS. On s'intéresse à ce gisement depuis longtemps

et après de longues recherches et divers essais, nous avons identifié un procédé de broyage produisant une poudre qui intéresse les fabricants de béton. » Ces derniers comprennent la porosité du basalte réunionnais en surdosant leur produit en ciment, ce qui a un coût. La poudre de STS permet de

réduire les quantités de ciment dans le béton et d'améliorer sa performance, notamment sa résistance à la fissuration. L'entreprise solidaire vient d'investir 7 millions d'euros dans son Centre de valorisation des déchets (CVD), sur la zone de Pierrefonds. Le haut bâtiment de 2 300 m² accueille à la fois la ligne de broyage du verre et les installations de traitement des déchets de plâtre, dont les capacités permettront de traiter la totalité du gisement réunionnais. « À une époque où l'approvisionnement extérieur devient compliqué, les ressources locales suscitent de l'intérêt, poursuit Eric Rollin. Le projet bénéficie de la désoséparation et de subventions, notamment parce que nous avons installé une centrale photovoltaïque en toiture pour couvrir 50 % des besoins de notre activité, énergivore. »

Le CVD travaille d'ores et déjà à organiser son approvisionnement, en attirant notamment le flux de la collecte sélective, qui représente la majorité du gisement. Outre les bouteilles, les verres plats et les pare-brise pourront également être transformés en poudre à Pierrefonds.

Citeo
5 mois • Modifié •
Les lauréats de l'Appel à Manifestation d'Intérêt valorisation locale des déchets en Outre-Mer se réunissent du 14 au 16 juin au RaiseLab pour participer à des ateliers pour développer leurs projets. 🍌 ...voir plus



À venir en 2023 :

- Finalisation des études de faisabilité et décision de go / no-go pour les projets en fonction des résultats, au S1 2023
- Financement des équipements pour le déploiement des installations de valorisation locale, à partir du S2 2023
- AMI valo locale saison 2 :

	?	?	?	?	?	?	
	?	?	?		?	?	
	?	?					
	?	?	?				?
	?	?	?				
	?	?	?	?	?	?	
	?	?	?	?	?	?	

Mise en œuvre opérationnel de la reprise des matériaux



V. Actions spécifiques à l'outre-mer

V.1. Principes généraux

V.1.c. Reprise et recyclage

Les principes communs de la reprise et du recyclage des déchets d'emballages ménagers conformes aux standards *s'appliquent* dans les territoires concernés, quelle que soit l'option de reprise et de recyclage, à toutes les tonnes triées en vue du recyclage et ouvrant droit à un soutien par le titulaire.

Le titulaire propose à la place de l'option de « reprise filière » une *option de reprise et de recyclage spécifique aux territoires ultra-marins*.

Dans cette option de reprise spécifique aux territoires ultra-marins, le titulaire propose aux collectivités territoriales avec lesquelles il a conclu un contrat, une *garantie de reprise* en toutes circonstances de l'ensemble des *déchets d'emballages conformes aux standards*, et ce pour chaque standard (à l'exception des standards spécifiques à l'extension des consignes de tri et aux papiers-cartons complexés), à un *prix de reprise positif ou nul*, départ du centre de tri ou de l'unité de traitement ou de plateforme de regroupement.

Le titulaire informe la collectivité territoriale des différents *coûts* qu'il supporte, des *prix de vente* et de la *destination* des matériaux triés.

Si pour un standard, les prix de vente sont supérieurs à l'ensemble des coûts supportés, *l'écart correspondant est versé à la collectivité territoriale*.



Concordance des tonnes des soldes EMB



Citeo contractualise directement avec les repreneurs (13 contrats en cours)



Citeo assume le coût de la reprise



Envoi d'un courrier annuel de bilan de la reprise



Reversement des standards bénéficiaires par CL et par flux

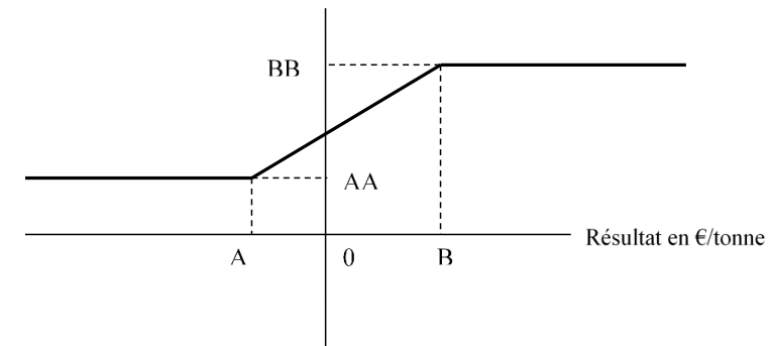
Mission d'état des lieux et refonte des contrats de reprise

Objectifs : optimiser les résultats de la reprise, notamment les recettes et coûts :

Phase 1 – Etat des lieux de la reprise DROM-COM en 5 lots :

- Documents contractuels
- Cadre normatif
- Marchés de rachat matière (recettes)
- Logistique terrestre et maritime (coûts)
- Opportunités d'exutoires régionaux

Formule de rémunération actuelle :



Phase 2 – Proposition d'un contrat-type et d'un guide d'appel d'offres

Prochaines étapes :

Mission BE :
T1-2 2023

AO :
T2-3 2023

Signatures contrats 2024 :
T4 2023

3.4

Déchets abandonnés

Déchets abandonnés : de quoi parle-t-on ?

Décharges illégales



Dépôts sauvages



Dépôts contraires au règlement de collecte

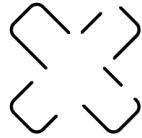
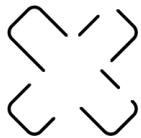


Déchets abandonnés dits « diffus »



Exemple

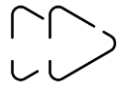
Entre dans le périmètre de la convention ?



La « philosophie d'accompagnement » de Citeo en matière de lutte contre les déchets abandonnés

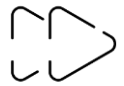


Les moyens de la REP doivent servir à réduire le nombre de déchets abandonnés d'emballages ménagers dans les espaces publics, urbains ou naturels.

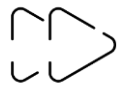


Le **nettoisement curatif** seul ne peut pas tout !

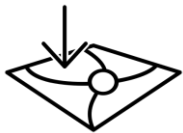
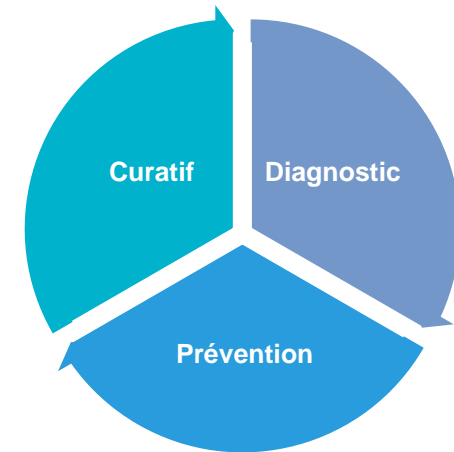
Pour agir efficacement sur le gisement et la pollution liée aux déchets abandonnés, il est primordial de mener :



des **actions de diagnostic** (connaître et comprendre)



pour mener les **actions de prévention adaptées**



Pour une efficacité optimale, il est intéressant d'agir sur de grands périmètres



Et en coordination avec d'autres acteurs pour bien appréhender la dynamique territoriale à l'œuvre

Le Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés (PLDA)

Le Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés (PLDA) est un plan d'actions structuré pour prévenir et gérer efficacement les déchets abandonnés sur un territoire : il identifie les actions complémentaires associant diagnostic + préventif + curatif

Il est le cœur du partenariat avec Citeo

Le diagnostic - une étape indispensable

- Objectif : comprendre la pollution de DA sur le territoire (où, quoi, qui) et cibler les actions
- Un outil phare : la cartographie des hotspots

La prévention

- Objectif : donner les moyens de ne pas abandonner le déchet
- Des exemples : installer ou retirer des dispositifs de collecte et sensibiliser les usagers

Le nettoyage curatif

- Objectif : limiter l'impact sur la biodiversité
- Des exemples : opérations de nettoyage adaptées

Les cibles : au titre des déchets abandonnés, 2 grands types de **bénéficiaires**



Les collectivités territoriales
en charge de la salubrité publique
et leurs groupements

Entendues au sens de la convention comme
toute commune et tout EPCI à fiscalité propre.

Une **CONVENTION-TYPE**
avec couverture d'une partie des coûts de nettoyage,
en fonction de la taille et du milieu de la commune



Les autres personnes publiques

Toute personne morale de droit public
n'appartenant pas à la catégorie « Collectivités territoriales
en charge de la salubrité publique ou leurs groupements »
**en charge de l'entretien de terrains relevant de sa
gestion,**
dès lors que s'y trouvent des déchets devant faire l'objet
d'opérations de résorption ou de nettoyage.

Des **CONVENTIONS SPÉCIFIQUES**
en fonction des typologies de bénéficiaires
(gestionnaires de certains espaces naturels,
gestionnaires de réseaux routiers, autres personnes publiques)

Deux possibilités de conventionnement pour les collectivités territoriales en charge de la salubrité publique



ou



Une collectivité territoriale en charge de la salubrité publique peut...

Conventionner seule

La Collectivité territoriale, eu égard à ses compétences, peut mettre, seule, en œuvre l'ensemble des actions mentionnées dans le contrat-type sur son périmètre.

Elle sera seule signataire du contrat.

Conventionner en groupement via un mandataire

Si la collectivité territoriale souhaite s'associer à d'autres collectivités pour mettre en œuvre un plan d'actions **sur un territoire élargi**, les collectivités partenaires concluent **entre elles une convention de groupement** et désignent **un mandataire** qui sera signataire de la convention.

Le mandataire sera alors l'interlocuteur de Citeo. Les soutiens lui seront versés et il se chargera de les répartir entre les collectivités partenaires.

Les financements pour les collectivités des Outre-mer

Concernant les collectivités territoriales,
les pouvoirs publics ont fixé le barème permettant de calculer le montant des soutiens à verser
avec une variation en fonction du milieu et du nombre d'habitants de la collectivité

TYPLOGIE DU MILIEU DE LA COLLECTIVITÉ	MONTANT (€/hab/an)
Urbain : commune dont la population est égale ou supérieure à 5 000 habitants permanents	5,44
Rural : commune dont la population est inférieure à 5 000 habitants permanents	1,53
Urbain dense : commune dont la population est égale ou supérieure à 50 000 habitants permanents	7,31
Touristique (hors urbain dense) : communes qui remplissent au moins l'un des critères suivants: <ul style="list-style-type: none">• Plus d'1,5 lit touristique par habitant;• Un taux de résidences secondaires supérieur à 50 %• Au moins 10 commerces pour 1 000 habitants	5,95

Barème extrait du cahier des charges d'agrément de la REP Emballages ménagers

Une convention avec 3 niveaux d'engagement

- Une convention pluriannuelle de 3 ans (période 2023-2025), renouvelable une fois jusqu'au 31/12/2028.
- Synthétisée dans un seul fichier de convention « en ligne » via un espace dédié
- 3 niveaux d'engagement en fonction de la taille de la collectivité et de son groupement :

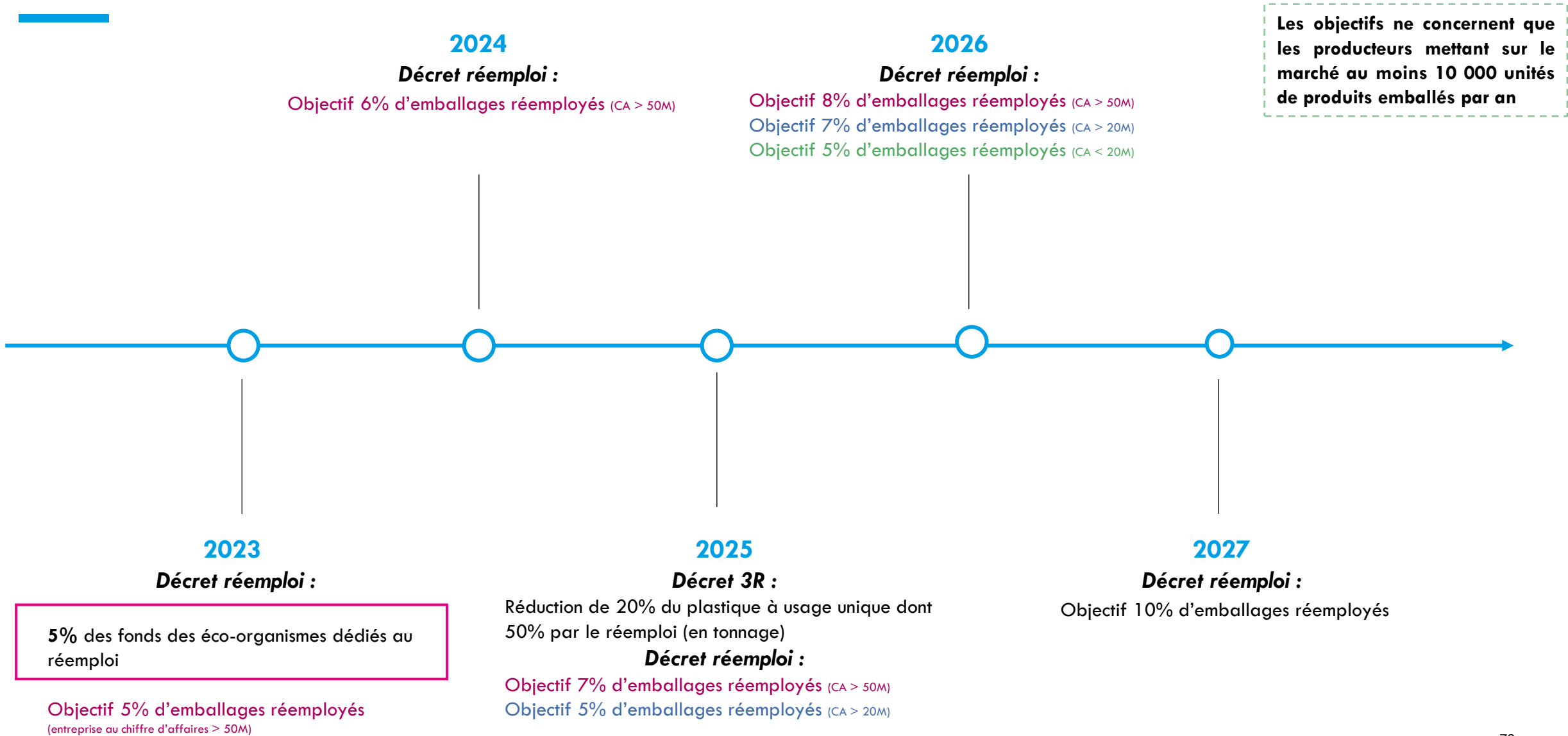


3.5

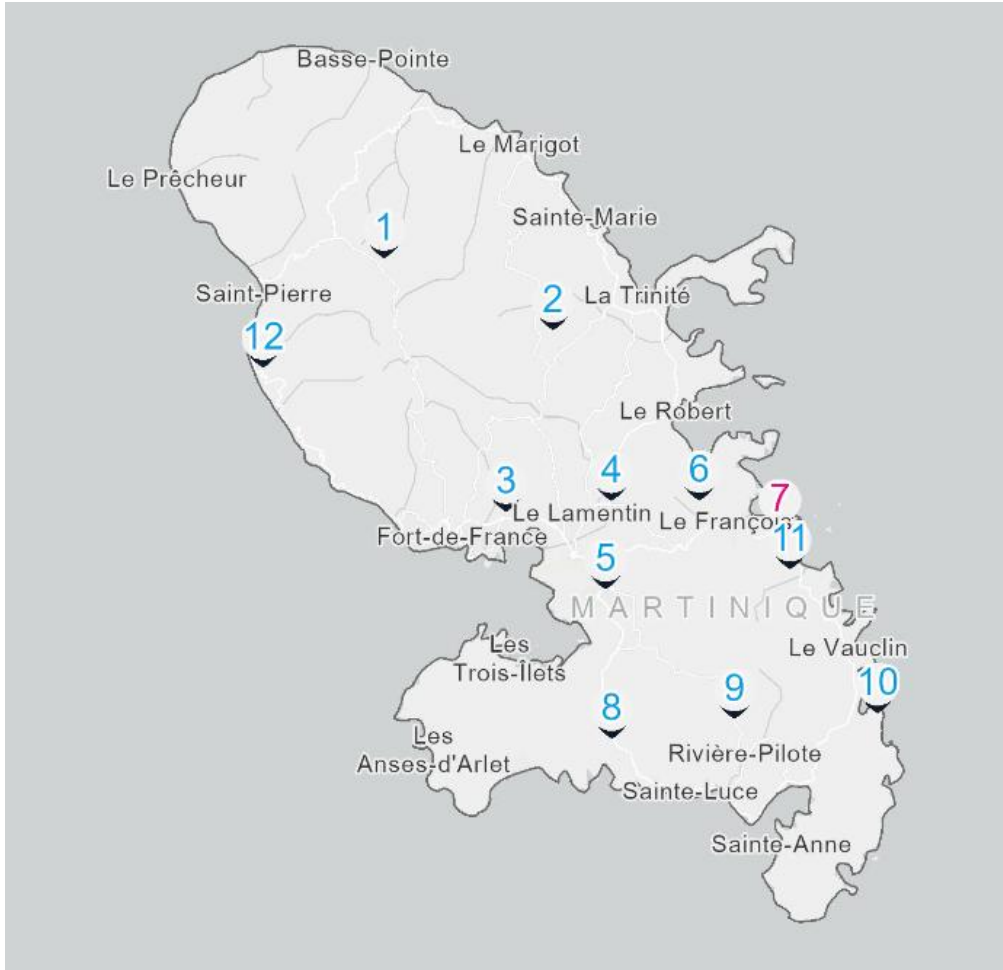


Réemploi

Une trajectoire ambitieuse pour développer le réemploi cette année

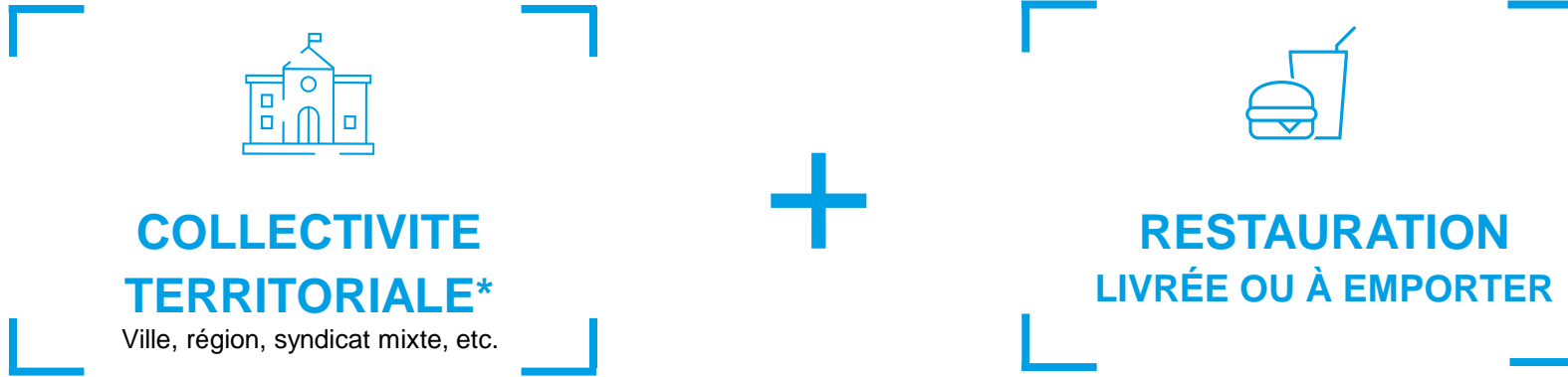


Cartographie des initiatives réemploi en Martinique



	Initiative	Type de produit
1	L'atelier des fruités	Bocaux de tomates séchées
2	Les Ti'fumés de Clément	Sels
3	Boko Concept	Plats, jus
4	Brasserie Lorraine	Bières
5	Iddilyk Punch	Rhum
6	Les Saveurs de Waël	Jus, yaourts
7	Rhums Clément	Rhum
8	Z'arômes	Glaces
9	Marjolait	Produits laitiers
10	Jardins de Macabou	Confiture, miel
11	Le domaine de la frégate	Lait
12	Distillerie Neisson	Rhum

Permettre le développement du réemploi dans le secteur de la restauration

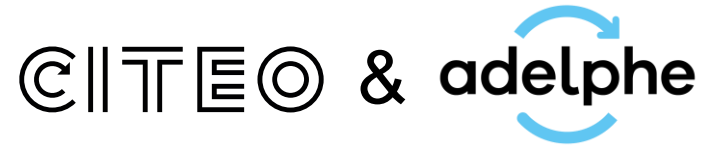


Pour être éligible sur l'année 2023, les conditions suivantes doivent être réunies :

- L'ensemble des restaurateurs doivent être clients d'un éco-organisme au titre de leur obligation environnementale liée à la REP pour le recyclage de leurs emballages ménagers
 - ➔ Citeo accompagne les Collectivités pour faciliter l'adhésion des restaurateurs partenaires : <https://www.citeo.com/devenir-client/>
- Fournir la liste des restaurants partenaires au projet et l'ensemble de leur IDU (Numéro d'identifiant unique).

*Collectivités, leurs groupements et établissements ayant compétence pour participer au présent appel à projets (ville, région, syndicat mixte, etc...), en tant que porteur du projet sur la restauration livrée ou à emporter sur son territoire.

Un financement sur plusieurs années



Permettre à tous nos clients de définir et de mettre en œuvre leur ambition réemploi

Quels sont les projets attendus ?



ÉTUDES

Travail préparatoire à un projet opérationnel.

Objectif : Réaliser un diagnostic et valider les hypothèses d'un concept avant de l'expérimenter sur le terrain.

- Etude de faisabilité
- Etude en Recherche et Développement
- Etude d'opportunités consommateur
- Etude environnementale



EXPÉRIMENTATIONS

Test terrain à petite échelle impliquant un investissement restreint

Objectif : tester la faisabilité, validité d'une partie ou de la totalité de la boucle de réemploi avec l'objectif d'entériner une hypothèse.

Cela peut passer par exemple par :

- Expérimentation sur la traçabilité et les modalités de consigne (financière ou non) ;
- Expérimentation de lavage et de logistique



PASSAGE À L'ÉCHELLE

Investissements ou frais de fonctionnement liés au réemploi

Des infrastructures nouvelles peuvent être nécessaires dans la mise en place d'un projet de réemploi :

- Achat d'un parc de contenants réemployables (*à mettre à disposition des commerçants ou des opérateurs de réemploi*)
- Dispositifs de retour des emballages (*par exemple, les automates de récupération ou les systèmes basés sur la confiance*)
- Prestations ou équipement de lavage des contenants
- Développement de solution technique pour le suivi des contenants

Quelques grands principes (1/2)

CE QUI EST INCLUS

- ❑ Les projets concernant les emballages ménagers ;
- ❑ Les candidatures portées par des collectivités territoriales pour la restauration livrée ou à emporter uniquement ;
- ❑ Les frais engagés entre le **01/01/2023** et le **31/12/2024**;
- ❑ Les projets se terminent fin 2024 au plus tard.

CE QUI N'EST PAS INCLUS

- × Les projets ciblant les emballages industriels et commerciaux ;
- × Les projets portés uniquement par des opérateurs de réemploi, des fédérations (*les collectivités doivent être les uniques porteurs de projet, mais d'autres acteurs peuvent toutefois être partenaires du projet*)
- × Les projets portés par des collectivités territoriales pour des sujets autre que la restauration livrée ou à emporter ;
- × Les projets concernant de la vaisselle pour une consommation sur place (restauration commerciale, restauration collective, etc.)
- × Les projets débutant en 2024 ou après ;
- × Les frais engagés avant 01/01/2023.

Quelques grands principes (2/2)

Dans cette logique d'inciter les restaurateurs à développer des solutions de réemploi, Citeo et Adelphe proposent de financer et d'accompagner les projets portés par des collectivités :



FINANCEMENT et ACCOMPAGNEMENT

- ▶ Citeo financera jusqu'à **70% des dépenses éligibles du projet** dans la limite de **2,5M€** (ce qui correspond à un projet de minimum de 3.57M€ de dépenses éligibles)
- ▶ En plus d'un soutien financier, Citeo et Adelphe fournissent **un soutien technique** afin de capitaliser sur les connaissances et contribuer à l'accélération du développement du réemploi sur le long terme, sur l'ensemble du territoire.



Modalités de paiement de l'accompagnement :

- 1er versement une fois 30% des dépenses engagées sur le montant total des dépenses éligibles du projet.
- 2ème versement à la fin du projet, sur justification des factures et à réception des livrables finaux.

04

Echéancier prévisionnel de mise en œuvre

La programmation : échéancier prévisionnel de mise en œuvre

Levier	Territoires	2023	2024	2025	
Collecte et tri	Densification des réseaux de collecte	<p><u>CACEM</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Etude de conteneurisation sur la primo dotation en bacs jaunes <ul style="list-style-type: none"> Puces pour les bacs jaunes Etude d'implantation sur les TSV <p><u>CAESM</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Etude de densification <p><u>CAP NORD</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pose des bornes d'apport volontaire 	Commande et implantation des nouvelles bornes CACEM et CAESM Fourniture de bacs jaunes CACEM	Densification à définir avec les CL	
	Optimisation de la collecte	Déploiement des sondes de télérelève sur CACEM et CAP Nord Optimisation des tournées		Déploiement des sondes de télérelèves sur CAESM Optimisation des tournées	
	ECT	Présentation des scénarii aux collectivités Choix du scénario par les collectivités Lancement de la consultation pour l'étude complémentaire		Etude complémentaire	Aides investissements études
	Hors-foyer	Lancement de la consultation par CITEO	Présentation des offres aux collectivités	Installation des équipements : CACEM, CAESM et CAP NORD	
	Incitation au geste de tri			Lancement d'un AMI	Mise en œuvre de l'AMI

La programmation : échéancier prévisionnel de mise en œuvre

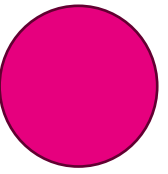
Levier	Territoires	2023	2024	2025
Mobilisation	Observatoire du geste de tri de la Martinique	Réalisation des enquêtes et présentation aux CLs		Réalisation des enquêtes
	Campagne de sensibilisation « é ou ki manniè ou ka fè'y? »	1 vague en mai et 1 vague en octobre	Campagne à définir suite résultats enquêtes	Campagne à définir suite résultats enquêtes
	Campagne fil rouge communication de preuves		3 vagues en septembre, novembre et décembre	À définir
	Activations terrains	<ul style="list-style-type: none"> Carnaval à Fort de Fort, <ul style="list-style-type: none"> Salon Valora Tour des Yoles 	Evènements à définir en 2024	Evènements à définir en 2025

La programmation : échéancier prévisionnel de mise en œuvre

Levier	Territoires	2023		2024	2025
Recyclage	Accompagnement des lauréats de l'AMI Valorisation locale	Décision de go / no-go	Mise en œuvre opérationnelle pour les lauréats sélectionnés		
	Nouvel AMI valorisation local			Lancement AMI Sélection lauréats Accompagnement	Mise en œuvre opérationnelle pour les lauréats sélectionnés
	Mise en œuvre opérationnelle de la reprise des matériaux	Mission BE	Appel d'offre	Signature des contrats	

La programmation : échéancier prévisionnel de mise en œuvre

Levier	Territoires	2023	2024	2025
Déchets abandonnés	Premières conventions déchets abandonnés	Clôture de la convention de la CACEM		
	Nouvelles conventions DA		Présentation de la nouvelle convention aux EPCI et communes	Signature des premières conventions et mise en œuvre des PLDA Mise en œuvre des PLDA Poursuite signature conventions
	Actions de prévention et de sensibilisation aux gestes civiques pour former des écocitoyens	<ul style="list-style-type: none"> Expédition 7^{ème} continent Gestes propres 		
Réemploi	Appel à projet	AAP ouvert		



05

Les indicateurs & projection des tonnages à 2025

Les indicateurs

Année de référence : 2021

Mise à jour : annuelle (2023 / 2024 / 2025)

Les projets spécifiques (valorisation locale, communication nationale, réemploi...) feront l'objet d'indicateurs distincts.

MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

- Nombre et types de porteurs de projet

SUIVI DES REALISATIONS

- Nombre de bornes installées par flux (emballages légers/papiers et verre)
- Nombre de projets par état d'avancement

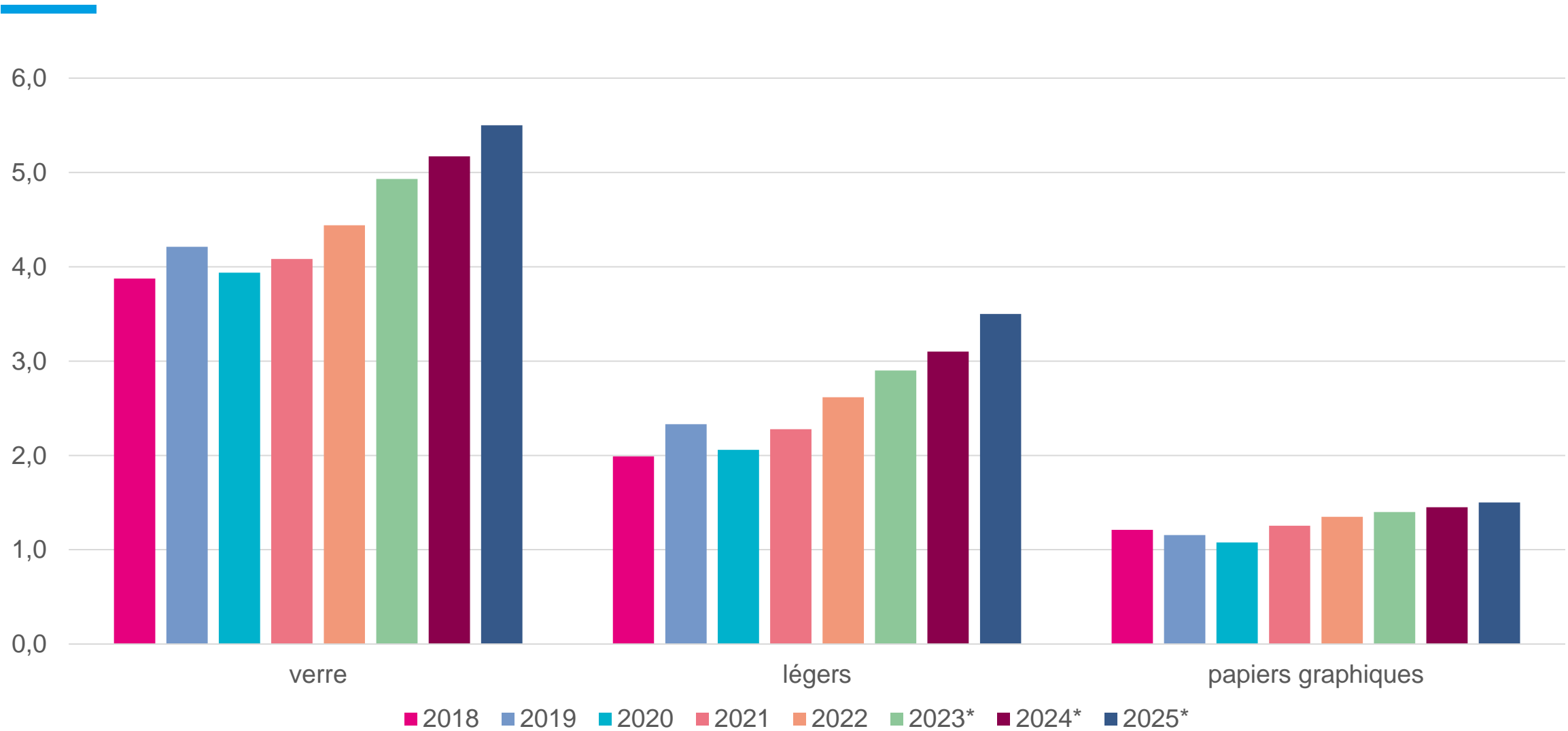
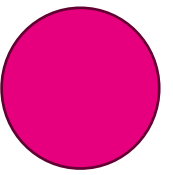
ENGAGEMENTS FINANCIERS

- Montants programmés/engagés par territoire et par porteur de projet
- Montants engagés/tonnes supplémentaires collectées

RESULTATS

- Tonnes collectées par flux (emballages légers/papiers et verre)
- Performances de collecte par flux (emballages légers/papiers et verre)
- Personnes sensibilisées par type d'actions de communication (print, digital, mass media, communication de proximité)

Projection des tonnages à 2025 (en ktonnes)



* estimations

Le présent document demeure la propriété de Citeo/Adelphe. Il est transmis à titre purement informatif et n'a pas valeur d'avis ou de recommandation technique et/ou juridique. Bien que tous les efforts aient été consentis pour s'assurer que les informations contenues dans ce document sont correctes et à jour, Citeo/Adelphe décline toute responsabilité-pour toute erreur ou omission. Citeo/Adelphe ne garantit ni la pérennité ni l'exhaustivité des informations contenues dans ce document, au regard notamment, des évolutions et interprétations réglementaires en vigueur, de l'état de l'art et des dispositifs des REP Emballages ménagers et Papier graphique. A ce titre, le détenteur reste seul responsable de l'utilisation de ce document. -



Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.